

Paysages et monuments du Poitou

Robuchon, Jules (1840-1922) (Abbé). Paysages et monuments du Poitou. 1888-1894.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

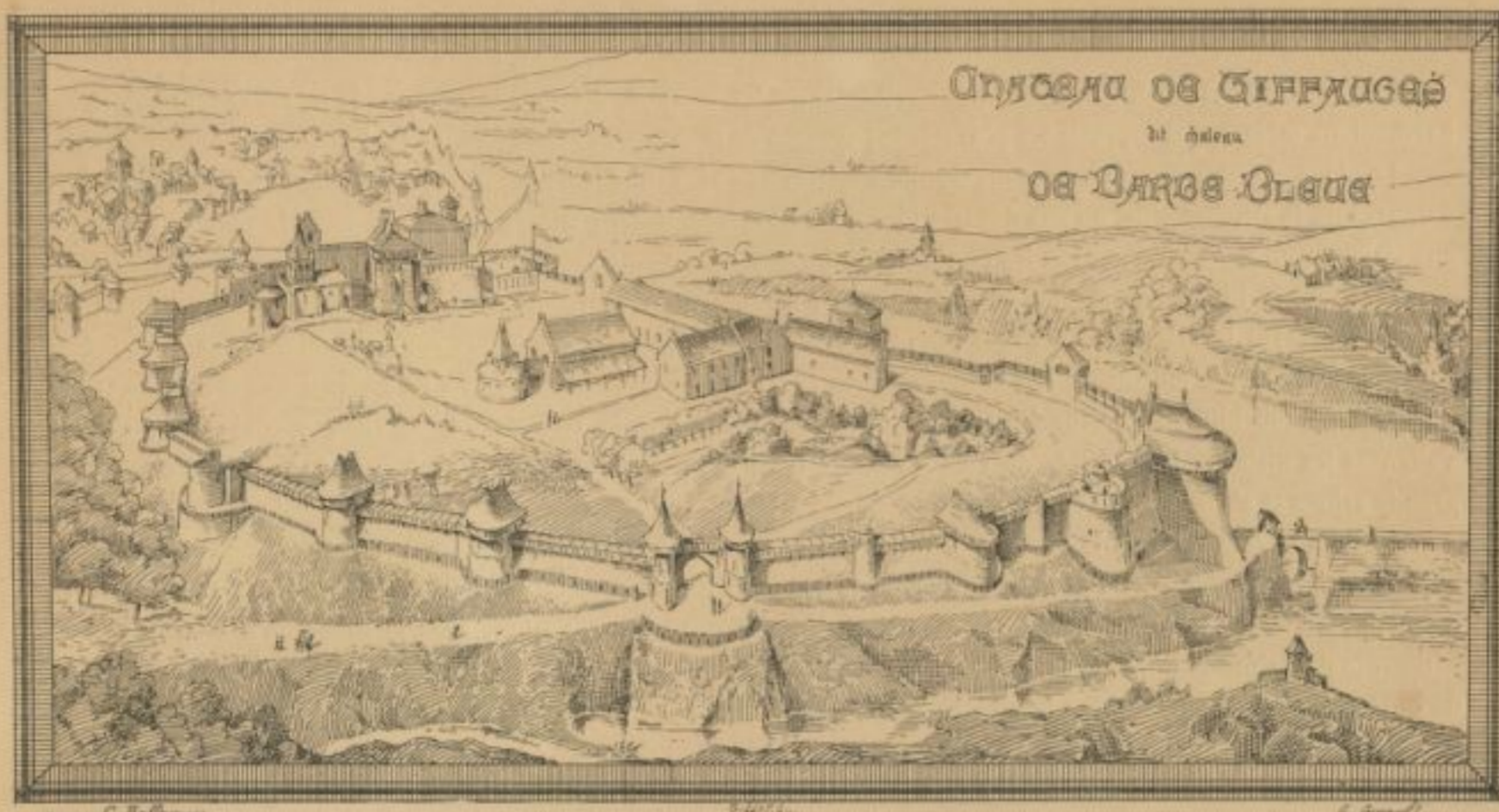
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.



TIFFAUGES

(VENDÉE)

ET SON CHATEAU

- 1° Vue prise sur la Crème, affluent de la Sèvre-Nantaise, au pont de la Moulinette;
- 2° Vue générale, prise à l'est, près la route de Torfou;
- 3° Le Château. Vue extérieure, prise au sud;
- 4° Chemin de Guérin, sur les bords de la Sèvre-Nantaise, rive gauche;
- 5° Le Château. Ruines du Donjon, x^e siècle, et des Portes d'entrée; vue prise de la Courtine du boulevard, au sud;
- 6° — Porte du Donjon, xiv^e siècle, et le Vivier dans la cour intérieure;
- 7° — Plan du Château;
- 8° — Ruines de la Chapelle, xi^e siècle;
- 9° — Crypte de la Chapelle;
- 10° — Ruines de la Chaussée, au pied de la Tour du Vidame;
- 11° — Les Tours Ronde et du Vidame; vue prise au nord-ouest de la prairie de la Moulinette;
- 12° — Salle d'armes de la Tour Ronde.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

SITUÉES au sommet d'un monticule escarpé où les légionnaires romains avaient jadis dressé leur camp, les ruines du château de Tiffauges dominant, comme un nid d'aigle, les délicieuses vallées de la Sèvre et de la Crème, impressionnant encore les touristes par leur masse imposante et leur majestueuse grandeur.

L'accès actuel du château se trouve à trois cents mètres environ de la Sèvre, sur le bord de la route stratégique de Cholet à Saint-Jean de Monts. Quel contraste saisissant! D'un côté, cette route taillée dans le roc, qui s'enfonce entre deux parois de rochers abrupts, ces hautes murailles, ces tours écroulées, ce site sauvage qui semble une page arrachée à un poème héroïque des anciens âges; de l'autre côté, ces pentes verdoyantes,

descendant vers la Crême, dont les eaux coulent entre les roseaux, derrière un rideau de frênes et de peupliers, harmonieux tableau qui rappelle les plus riants paysages de la campagne italienne. (Voir Pl. 1 et 2.)

Le vieux château, en proie pendant de longs siècles aux vicissitudes de la guerre, soumis tour à tour aux dures épreuves de la défense ainsi qu'aux dévastations de la conquête, occupe encore un espace considérable et présente aux visiteurs un vaste champ d'études et d'observations.

Du sommet du donjon, masse gigantesque dont les murs disparaissent en partie sous d'énormes lierres, le touriste découvre la vallée de Tiffauges dans toute sa beauté. La Sèvre roule ses eaux limpides où se mirent les hautes cheminées des fabriques; elle entoure de ses courbes sinueuses une quantité de petits îlots verdoyants et se précipite en tourbillonnant sous les arches d'un vieux pont. Sur la rive droite, de chaque côté de la route, s'alignent les maisons de la vallée de Torfou; sur le bord opposé, de riants habitations s'abritent à l'ombre des grands arbres et s'encadrent dans la verdure.

Au loin, la campagne étale au soleil ses champs dorés par les moissons ainsi que ses haies plantées de chênes et d'ormeaux. A l'orient, c'est le Longeron, dont le clocher grisâtre se découpe sur le ciel; du sein d'un bouquet d'arbres séculaires s'élève le faite du Couboureau. Vers le nord, c'est Torfou, avec la flèche de son église et les bâtiments de Sainte-Marie, Torfou, célèbre par ses souvenirs historiques, témoin d'un des plus héroïques combats de cette guerre de géants qui mit la première république à deux doigts de sa perte. Sur le flanc d'un coteau sauvage, au milieu d'énormes blocs de rochers, on aperçoit quelques pans de murs éboulés : ce sont les ruines du château de Beaumont. Il se dressait autrefois en face de son puissant rival, de l'autre côté de la rivière que nous voyons disparaître dans le lointain entre deux collines qui forment le fond du tableau. A l'ouest, sous les murs du château, la Crême décrit ses capricieux méandres dans un vallon qu'une digue convertissait jadis en un vaste étang. Au sud, les maisons de Tiffauges descendent jusqu'aux fortifications du château, dont l'avancée et la sortie principale correspondent avec l'une des entrées de la ville.

Deux routes conduisent à la place où s'élève une église commencée en 1857 et construite dans le style du XIV^e siècle. Une petite rue commerçante relie ce monument au champ de foire formé par deux places irrégulières. Les foires de Tiffauges se tiennent le premier lundi de chaque mois; bien qu'ayant perdu de leur importance, elles donnent encore lieu à de nombreuses transactions, surtout pendant les mois d'hiver, par la vente du bétail.

C'est à son commerce et à ses foires que la ville de Tiffauges est en partie redevable de ses ressources, mais c'est surtout à ses fabriques qu'elle doit sa prospérité. Sur le bord de la Sèvre, deux usines occupent nuit et jour des ouvriers employés à la fabrication du papier. On peut dire que cette industrie fait vivre plus de la moitié de la population, et, cependant, si cette petite ville tient encore une place prépondérante parmi les bourgs voisins, grâce à l'activité et à l'aisance générale que les usines et le commerce y entretiennent, combien n'est-elle pas déçue de l'importance politique et du rang qu'elle occupait autrefois!

Le voyageur qui parcourt aujourd'hui ses rues tranquilles éprouve quelque peine à se figurer qu'à cet endroit s'élevait jadis une cité florissante et très peuplée, qui devait aux ressources de la nature, plus encore peut-être qu'à la main de l'homme, sa force et sa puissance.

Le commencement de la décadence de Tiffauges remonte à une époque assez reculée. Déjà, au XVI^e siècle, Lancelot Voësin, seigneur de La Popelinière, ami, coreligionnaire et peut-être parent par alliance de Jean de Ferrières, seigneur de Tiffauges et dernier vidame de Chartres, écrivait en parlant de cette ville, qu'il avait visitée :

« Autrefois, et mesmes du temps des Anglois, la ville de Tiffauges a esté forte, ceincte de bonnes murailles et bien fossoyée, bien bastie et peuplée de grand nombre de bonnes et riches maisons. Mais, comme en temps de guerre, plusieurs (voulés eüter le malheur qui ordinairement s'ensuit), se retirent aux villes et places fortes; puis l'orage escoulé, chacun retourne à la vie châpestre; aussi le cours du temps a fait que cette ville, autrefois riche et belle, n'est plus qu'un vague et pouré bourg, s'estant chacun retiré es lieux de plus plaisante et profitable demeure : com'aussi les seigneurs du lieu ont laissé ruiner du tout les murailles et combler les fossez, n'y restan presque autre chose pour marque de ville ancienne que les portes (1). »

Cependant ces fortifications, bien que n'étant plus entretenues, existaient encore un siècle plus tard, car dans un aveu et dénombrement de la seigneurie de Tiffauges, en date du 21 décembre 1647, nous lisons ce qui suit :

« Plus, la ville dudit Tiffauges, située au-devant dudit château, aussi close et fermée de murailles, fossez, portes, tours et autres forteresses dans laquelle sont deux paroisses, l'une de Notre-Dame et l'autre de Saint-Nicolas, contenant plusieurs logis, maisons et jardins appartenant aux habitants d'icelle, etc., etc. (2). »

(1) La vraie et entière histoire des troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis l'an 1562. — A la Rochelle, par Pierre Davantes, MDLXXIII.

(2) Cet aveu, rendu par Pierre de Gondy, seigneur de Tiffauges, fut signé le 21 décembre 1647 et reçu par les officiers du duché de Thouars, le 11 mai suivant. Il forme un volume in-folio carré, écrit sur parchemin, relié en panne rouge, signé et scellé, contenant cent vingt-huit feuillets, daté du château de Beaupréau, et passé devant Allard et Chesné, notaires dudit lieu. Cette pièce très intéressante nous a été gracieusement communiquée par M. le duc de la Trémoille.

Ces deux paroisses dépendaient de l'abbaye de Maillezais, érigée en évêché par le pape Jean XXII, en 1317. L'église Notre-Dame était située à la place même où s'élève maintenant l'église paroissiale de Tiffauges. C'était un vieux monument à cul-de-four, aux baies étroites et cintrées, paraissant remonter au XI^e siècle (1). L'église Saint-Nicolas n'appartient plus au culte. Elle subsiste encore, divisée en deux étages par un plancher. La partie haute a été transformée en grenier, et le bas aménagé pour servir d'écurie et de remise. Les détails de sa construction et le style de son architecture lui assignent une date aussi ancienne que celle de Notre-Dame.

Les deux cures étaient à la présentation de l'abbé de Saint-Jouin de Marnes. Dans ces paroisses, beaucoup de chapellenies appartenaient aux seigneurs du voisinage.

Le pouillé de l'abbé Aillery fait mention de l'état suivant, lors de la visite de Mgr de Menou (de 1738 à 1740) :

* Cure de Notre-Dame de Tiffauges : l'abbé de Saint-Jouin, 400 livres, 200 communiants. — Chapellenie de Saint-Michel : le seigneur d'Asson, 400 livres, 2 messes par semaine. — Chapellenie de Sainte-Marguerite, 30 livres, patronage laïque, une messe par semaine. — Chapelle Saint-Jacques, au bas de l'église, Monsieur de la Roche Saint-André, 300 livres, 2 messes par semaine. — Chapelle Saint-Jean, patronage laïque, 100 livres, 2 messes par semaine. — Autels : quatre (sainte Vierge, saint Michel, sainte Marguerite, la Trinité).

Cure de Saint-Nicolas de Tiffauges : l'abbé de Saint-Jouin, 400 livres, 80 communiants. — Prieuré conventuel de Saint-Vincent, servi en l'église, même patronage, 150 livres. — Chapelle Sainte-Catherine : le seigneur Echasseraux, 12 boisseaux de froment et 2 setiers de seigle; deux messes par mois. — Chapelle de Notre-Dame des Ormeaux, 36 livres : une messe par semaine, le seigneur de l'Echasserie. *

Le prieuré conventuel de Saint-Vincent était desservi dans la paroisse Saint-Nicolas; son dernier prieur commendataire fut messire Louis de Villeneuve de Bargemont, licencié de la Faculté de théologie de Paris, chanoine de l'église d'Aix en Provence et vicaire général de Cahors (2).

A l'autre extrémité de la ville, du côté de l'est, se trouve le faubourg de Saint-Lazare. Là s'élevait sans doute un établissement hospitalier, *léproserie* ou *maladrerie* qu'on avait coutume de placer sous la protection de saint Lazare et dont l'existence ne saurait être niée, car nous relevons dans le pouillé d'Alliot la mention suivante : « *Maladrerie de Tiffauges, fondation royale, le grand aumônier.* » Quoique situé sous les murs de la ville, ce quartier en était indépendant et faisait partie de la paroisse du Longeron (3).

Tiffauges était le siège d'une importante baronnie érigée en vicomté vers 1635 et dépendant de la vicomté, puis du duché de Thouars; elle comprenait les deux paroisses de Tiffauges, Breffier-en-Marche (La Bruffière), Cugand, Boussay-en-Marche, Saint-Symphorien, Saint-Martin, Voisy, Concourson, Torfou, La Romagne, Saint-Christophe des Bois, Saint-André de la Marche, Saint-Macaire et les Landes-Genusson.

La nouvelle division administrative de la France a fait de Tiffauges une simple commune du canton de Mortagne et de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon. C'est maintenant un gros bourg ayant gardé de sa splendeur passée le nom de ville, qui lui a été religieusement conservé par ses habitants.

La commune de Tiffauges s'étend sur une superficie de 955 hectares 14 ares 50 centiares et compte une population de 1,220 âmes. Elle est reliée aux localités voisines par les chemins de grande communication n° 135 de Tiffauges à Montaigu (4); n° 136 de Tiffauges à La Châtaigneraie par La Gaubretière, Les Herbiers et Pouzauges; n° 37 de Tiffauges aux Landes-Genusson; n° 111 de Tiffauges à Châtillon-sur-Sèvre par Saint-Aubin-des-Ormeaux, La Verrie et Saint-Laurent. Elle est desservie par la gare de Torfou-Tiffauges, sur la ligne de Clisson à Cholet. La station est située à 2 kilomètres environ de la ville, à 100 mètres de l'emplacement où s'élève la colonne commémorative de la bataille de Torfou.

Un curé et un vicaire assurent à Tiffauges l'exercice du culte catholique; l'instruction y est donnée aux garçons par un instituteur et un instituteur-adjoint laïques; aux filles, par des religieuses de la communauté de Sainte-Marie de Torfou. Les services publics sont représentés par une perception, une brigade de gendarmerie à pied, une recette des postes et un bureau télégraphique.

Chaque année, la saison des vacances ramène à Tiffauges de nombreux visiteurs, qui viennent parcourir ses ruines et payer un juste tribut d'admiration à cette magnifique vallée de la Sèvre, qui a pu être comparée aux sites renommés de la Suisse.

En effet, si la ville de Tiffauges n'est plus cette place forte dont les seigneurs du voisinage briguaient la possession, elle a conservé un certain cachet d'originalité. A l'époque où elle avait à se défendre contre l'Anjou,

(1) Prével, *Histoire de Tiffauges*.

(2) Les revenus de ce prieuré étaient au 10 septembre 1789 de 2,600 livres et consistaient dans la location des métairies du Coubarbier, de la Jarric, de la Morlière, la moitié de la grange aux Richards, la maison prieurale et les terres y annexées, les deux tènements non herbagés du Bois-Nardon, et diverses rentes de blé, seigle, froment, dues sur différents endroits et à perpétuité.

(3) Le Longeron est une commune de l'arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire).

(4) Partie de l'ancienne route stratégique de Cholet à Saint-Jean de Monts.

elle était sauvage et déserte du côté de la Sèvre, et ses maisons étaient groupées dans l'enceinte des remparts. Aujourd'hui elle s'étend capricieusement de tous côtés, et ses plus gracieuses habitations s'échelonnent sur le coteau et dans la vallée. L'ancienne ville n'existe plus; il en reste cependant de nombreux vestiges, et il est facile d'en reconstituer le plan. Citons, outre l'église Saint-Nicolas et les traces des douves, la Grand'Rue, qui se dirige vers l'entrée du château, la rue du Pont-Vieux, La Tisonnière avec sa porte monumentale, le prieuré de Saint-Nicolas, dont la fenêtre trilobée accuse une haute antiquité, etc., etc.

Toute cette partie donne à Tiffauges un aspect vraiment curieux et mérite une étude approfondie.

HISTOIRE

L'ORIGINE de Tiffauges est très ancienne. Une curieuse légende attribue sa fondation à la fée Mélusine (1); l'histoire, moins poétique que la légende, mais qui s'appuie sur des bases plus solides, nous permet de remonter jusqu'à une date antérieure à la conquête des Gaules par les Romains.

A cette époque, trois peuples distincts habitaient la partie de territoire qui a formé plus tard le bas Poitou avec les portions qui en ont été détachées au moyen âge. Ces peuples, qui se trouvaient placés entre les Poitevins (Pictones), les Angevins (Andecavi) et les Nantais (Namnètes), étaient les *Ambiliates* ou *Ambiliatri*, les *Auagnutes* appelés encore *Agnutes* ou *Agnotes* et les *Agesinates*.

Pline dit que ces peuples sont placés dans l'Aquitaine; leur peu d'importance permet de les ranger parmi ces nations qui habitaient les bords de l'Océan et que Strabon appelle *Obscures*. Ils étaient les alliés des Pictons et se trouvèrent confondus avec eux sous le règne d'Auguste.

Des auteurs modernes (2) avancent que Jules César, Agrippa ou Adrien, avait établi un *castellum* à Tiffauges, et qu'une voie romaine passait entre le château et la Sèvre. Les premiers historiens qui parlent de Tiffauges emploient, pour le désigner, le nom modeste de village (3) et ne semblent point le ranger parmi les places fortes de quelque importance (4).

Cependant, dès le v^e siècle, il y avait, à Tiffauges, un poste de soldats préposés à la garde du pays. Ces soldats n'étaient, à proprement parler, ni des envahisseurs, ni des colons; ils faisaient partie de ces étrangers que Rome prenait à sa solde quand le recrutement régulier était devenu impossible. Formés en Italie à la discipline militaire, ils furent envoyés sur les frontières du Poitou, de la Bretagne et de l'Anjou; plusieurs acquirent, par le mariage, le titre de citoyen; ils se fixèrent dans la contrée et lui donnèrent leur nom (5). C'est ainsi qu'une colonie de Sarmates et de Teiphales fut établie en Poitou.

Ces peuples avaient d'abord combattu sous les ordres de Constantius, lorsqu'il poursuivit les Lémigantes, réfugiés dans les monts Carpathes (6); mais, sous Gratien, ils abandonnèrent la cause des Romains et contractèrent une alliance avec les Goths (7). Les alliés, après quelques succès éphémères, se virent taillés en pièces, et les survivants, emmenés en Italie, furent employés à la culture des terres à Modène, à Reggio et à Parme (8). Une autre partie des Sarmates et des Teiphales fut transportée en Poitou et particulièrement sur le territoire qui fut, plus tard, appelé Marches, parce qu'il séparait cette province de la Bretagne (9).

(1) Voir cette légende dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, livraisons sur Pouzauges, Notice de M. René Vallette.

(2) Prével, *Histoire de Tiffauges*, page 7. Massé Isidor, *Lettres à Angéline*.

Echos du Bocage vendéen, mars-avril 1884, p. 34.

(3) « Pagus quem Theiphaliam vocant, » Grégoire de Tours. *Vite patrum*, c. xv.

(4) Les places fortes de l'époque gallo-romaine sont constamment désignées par ces noms : *Castrum*, *castellum*, *oppidum*, *burgus*. Voir M. de Caumont, *Architecture militaire*, édit. 1869, p. 376-377.

(5) Sur le recrutement à l'époque gallo-romaine, consulter M. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne Gaule*, 1877, p. 206-213, et M. Rambaud, *Histoire de France*.

(6) « Ad quos opprimendos Taifalorum auxilium et liberorum adæque Sarmatorum adsumptum est. (Ammien Marcellin. hist.)

(7) « Gothorum optimatem Farnobium ducentem Taifalos nuper in societatem adhibitos. » Ammien Marcellin.

(8) « Vivosque omnes circa Mutinam, Rhegiumque et Parmam, italica oppida, rura culturos exterminavit. » Ammien Marcellin.

(9) *Les camps romains dits chatelliers*, par M. B. Ledain. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, série II, t. VII.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine des Teiphales. D'après l'abbé Déric (1), les Teiphales auraient fait partie des Alains et leur nom viendrait de *tai* (habitation) et de *fal* ou *bal* (montagne), peuple qui habite les montagnes. Zosime en fait une nation scythe, et M. de Caumont avance que les Teiphales étaient une tribu gothe. Quelle que soit leur origine, les Teiphales étaient une nation guerrière, vivant surtout de pillage; ils s'abandonnaient, dit Ammien Marcellin, à des vices honteux, à des passions infâmes dont les jeunes gens ne pouvaient s'affranchir qu'après avoir prouvé leur virilité en abattant, sans aucun secours, un ours ou un sanglier (2).

Dans les Gaules, leurs mœurs s'adoucirent; le christianisme fit disparaître ces honteuses coutumes, et, suivant l'expression du poète Fortunat, « *changea ces loups féroces en timides agneaux.* »

Les Teiphales embrassèrent en masse la religion chrétienne, et l'un d'eux, nommé Senoch, né à Tiffauges vers 541, fonda un monastère dans le diocèse du grand évêque de Grégoire de Tours, dont il devint l'ami, et mourut en odeur de sainteté à l'âge de quarante ans.

Saint Senoch fit de nombreux miracles après sa mort; les populations chrétiennes se portèrent en foule à son tombeau; on lui éleva des autels et on donna son nom à des églises ou à des paroisses, surtout dans les diocèses de Tours, de Rennes et d'Autun. L'abbaye de la Grainetière, située dans la paroisse d'Ardelay, dédia une de ses chapelles à « saint Senoch le Teiphalien. »

Toutefois, malgré leur conversion, les Teiphales avaient gardé quelques vestiges de leur ancienne barbarie. Austrapius, évêque de Poitiers, ayant opprimé des Teiphaliens établis dans son domaine de Celles, ces derniers se soulevèrent contre lui et le tuèrent à coups de lance (3).

Distingués du reste de la population par leur origine et par leurs mœurs, les Teiphales conservèrent dans nos contrées, même après la chute de l'empire romain, une existence à part et ne perdirent leur nom que sous la seconde race. Suivant Grégoire de Tours, au VI^e siècle, ils ne s'étaient pas encore complètement confondus avec les anciens habitants; on les retrouve jusqu'au XI^e siècle, où l'un d'eux se rendit en Afrique pour consulter un célèbre anachorète (4).

Les Teiphales obéissaient à un préfet militaire, qui résidait à Poitiers, capitale des Pictons (5).

La *Civitas Pictavorum*, qui avait pour chef-lieu Poitiers, fut divisée à l'époque franque en six *pagi* :

- 1^o Pagus Pictavus ou Pictavensis (Poitiers);
- 2^o P. Briocensis, Briogisus (Brioux);
- 3^o P. Erbadillicus, Erbadilla fut englouti par la mer (l'Herbauges);
- 4^o P. Metallicus, Modallicus, Medalgisus (les Mauges);
- 5^o P. Thoarcensis, Thoarci (Thouars);
- 6^o P. Theiphalicus, Theofallicus, Thailfagicus, Theophalgicus (le Tiffauge).

Le nom de Tiffauges était commun au pays et à la principale des localités (6). Les six *pagi* de la *Civitas Pictavorum* en firent partie jusqu'au IX^e siècle; les documents sur Tiffauges, à cette époque, manquent presque complètement; cependant, une charte de Charles le Chauve cite ce pays comme une dépendance du diocèse de Poitiers: « *Hortantibus ven. Episcopis Didone Pictav. cujus præsulati subjacet pagus Medalgicus in quo supradictus locus (sancti Florentii) situs est simulque Theofalgicus...* » (7).

En 843, le comte Lambert, chassé de Nantes par les habitants de cette ville, avait appelé les Normands à son secours. Ces terribles pirates, montés sur soixante-sept vaisseaux, débarquèrent à Nantes, le 24 juin, massacrèrent l'évêque Gohard sur les marches de l'autel de la cathédrale, firent carnage du peuple rassemblé dans les églises, et mirent la ville à feu et à sang dans l'espace d'une journée. Comme ils se retiraient, chargés de butin, ils rencontrèrent d'autres vaisseaux; ces nouveaux venus se joignirent à eux et se répandirent dans toute la contrée, où ils se livrèrent, pendant dix jours, à un pillage général, « *firent une infinité de captifs et massacrèrent inhumainement tous ceux que la fuite ne put dérober à leur fureur* » (8).

(1) *Histoire ecclésiastique de Bretagne.*

(2) « Hanc Taifalorum gentem et obcenæ vitæ flagitiis ita accipimus mersam ut apud eos nefandi concubitus fœdere copulentur mares puberes, ætatis viriditatem in eorum pollutis usibus consumpturi; porro si quis jam adultus aprum exceperit solus vel interemerit ursam immanem colluvione liberatur incestu. » (Ammien Marcellin, lib. XXXI, cap. 9.)

(3) « Regressus ad castrum suum nota super se Taifalorum seditione quos sæpè gravaverat, lanceâ sauciatus crudeliter vitam finivit. » (Greg. Tur., lib. IV.)

(4) « Homuncionem quemdam genere Taifalum a partibus Galliarum in Africam ad anachoretam fama notum venisse. (Glab. Radolph., lib. V.)

(5) « Preposituræ magistri militum presentium in Galliâ... Præfectus Sarmatorum et Taifalorum gentium Pictavis in Galliâ. » (Notitia dignitat. per Gall.)

(6) A. Longnon, *Cours de géographie historique de la France, professé à l'école des hautes études, à la Sorbonne* (2^e année).

(7) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne. Preuves*, col. 51, t. II.

(8) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, liv. II, p. 39.

« Et quand ils eurent détruit la cité et le territoire de Nantes avecques les villes et chasteaux de Maulge, de *Thiffauges* et *Derbauges*, ils chargèrent leurs nefes d'or, d'argent et d'autres despouilles et avecques une très grande abondance de captifs, retournèrent nageans par Lhoire jusque en l'isle Herio, qu'on dit à présent Noirmoutier, laquelle ils prindrent et leur pleut là diviser l'assemblée de leurs rapines (1). »

Lambert, de nouveau maître de Nantes, y installa une forte garnison, et, pour s'attacher les principaux officiers, leur divisa la propriété des limites du comté de Nantes, du côté de l'Aquitaine. Il donna à son neveu, Gonfier ou Gunfroy, le gouvernement du pays d'Herbauges, à Raynier ou Ramarius, celui de Mauges; et, enfin, à Girard, Tiffauges « *qu'il leur bailla à tenir de luy en fief et par héritage* (2). »

Bégon, duc d'Aquitaine, ne vit pas d'un bon œil l'établissement sur ses frontières de voisins hardis, remuants et batailleurs; il envahit le pays d'Herbauges. Raynier et Girard accoururent au secours de Gunfroy, et choisirent le moment où Bégon, vainqueur, faisait passer le Blaison à ses troupes pour se jeter sur lui. Le duc d'Aquitaine, obligé de prendre la fuite, paya de la vie sa téméraire entreprise. On ignore ce que devint Girard et l'année de sa mort.

Les Normands, alléchés par le succès de leur première campagne, firent de nouvelles apparitions à Nantes et dans les pays circonvoisins. Ce ne fut qu'en 937 qu'Alain Barbe-Torte purgea la Bretagne de ce terrible fléau.

Pendant cette longue période, Tiffauges changea souvent de maître, tantôt relevant des comtes du Poitou, tantôt dépendant du comté de Nantes, auquel Lambert l'avait réuni.

En 943, Alain Barbe-Torte et Guillaume Tête-d'Étopes, comte du Poitou, reconnurent la nécessité de convenir ensemble des bornes de leur territoire, et les pays de Mauges, de *Tiffauges* et d'Herbauges furent renfermés dans le comté Nantais dont ils firent partie jusqu'en 982 (3). A cette époque, Gwerek, fils d'Alain Barbe-Torte, régla de nouveau cette question délicate avec Guillaume V, et, cette fois, une portion du pays de *Tiffauges* fut abandonnée par Gwerek et entra dans le système des Marches de Bretagne et de Poitou.

A partir de ce moment et pendant près d'un siècle, aucun document ne vient éclairer la nuit profonde dans laquelle Tiffauges est enseveli; l'histoire et les chroniques sont également muettes à ce sujet, et M. Marchegay étend cette lacune jusqu'en 1099, où le nom de *Geoffroy de Tiffauges* figure dans une des chartes les plus anciennes et les plus curieuses dont l'original ait été conservé (4). « Nous voici, dit aussi M. Prével (5), au moment où cette seigneurie appartient à la famille de Thouars sans que nous puissions expliquer comment et à quelle époque. »

Pour nous, après de nombreuses recherches, nous pensons avoir élucidé cette question, et nous croyons pouvoir avancer que cet événement se produisit par le mariage d'Herbert II, vicomte de Thouars, avec Agnès, sœur de Raimbaud de Tiffauges et fille de Pierre de Pareds, seigneur de Pouzauges (6).

Geoffroy est le premier seigneur de Tiffauges sur lequel nous possédions quelques données exactes. Il était sans doute pourvu de cette seigneurie en sa qualité de puîné, *par provision de son aîné et par forme de bienfait*, comme on disait alors, en attendant que la mort de celui-ci l'appelât à jouir lui-même de l'héritage paternel, en vertu du droit *de retour* (7).

Le 7 décembre 1099, Geoffroy assiste à la consécration de l'église de la Chaise-le-Vicomte et figure au nombre des principaux personnages présents à la cérémonie, qui dotent la nouvelle fondation de rentes et de cens promis annuellement et à perpétuité. Au nombre des donateurs se trouvent Hildegarde, femme de Hugues de Lusignan, sœur du vicomte Herbert, qui donne xx sous de rente, et Geoffroy de Tiffauges, *Gaufridus de Tefalgia*, qui s'inscrit pour x sous.

Geoffroy accompagna son frère Herbert à la seconde croisade. Il fut du petit nombre des heureux qui parvinrent au but de leur pieux voyage et passèrent près du saint sépulchre la fête de Pâques de l'année 1103. De retour en France, et devenu vicomte de Thouars par la mort de son frère, il eut des démêlés avec Foulques Réchin, comte d'Anjou, puis avec Ebbon, seigneur de Parthenay. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, laissant

(1) Pierre Lebaud, *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*. Paris, in-folio, 1638, chap. xiv, p. 101.

(2) Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 129.

(3) « Alanus igitur dux Nanneticum pagum et etiam trans Ligerim Modalgicum, Theopalgicum et Herbadilliacum ad se retinuit, recuperavit ac de ipsis locis cum comite Pictavensi, cognomento Caput de Stupis, finem fecit. »

(4) Cette pièce appartient à M. le duc de la Trémouille.

(5) Prével, *Histoire de Tiffauges*.

(6) « Quia Girardus, Rainaldi de Tefalgia filius . . . necnon et Agnes, filia Petri de Alpetrensi, quæ post mortem ejusdem Rainaldi fratris sui. . . » (*Cartulaire du Bas-Poitou*.)

(7) On désignait sous ce nom le mode de succession adopté dans la partie du Poitou comprise entre la Dive et la mer. Cet ordre de succession était réglé de telle sorte que les fils ne succédaient pas directement à leur père, mais ne recevaient que les deux neuvièmes des biens et la totalité des meubles qu'ils se partageaient entre eux. C'est ce qu'on appelait la *provision*. A la mort du vicomte titulaire, ses frères prenaient successivement le pouvoir, suivant leur rang de naissance, mais au décès du dernier d'entre eux, le premier-né de l'aîné recouvrait ses droits et devenait à son tour le chef de la famille.

quatre fils : Aimery, Pierre surnommé l'évêque, Guillaume Sauvage et Geoffroy, *Goffredus de Teofalgia*, qui jouissait de la même *provision* que son père avant de devenir comme lui chef de la maison de Thouars, vers 1131.

Un autre Geoffroy, neveu du précédent, posséda Tiffauges de 1139 à 1153 (1). Après lui vinrent Arbert (1167) et Savary, fils du dernier Geoffroy (1200).

En juin 1230, devant le château des Ponts-de-Cé, Guy de Thouars, seigneur de Tiffauges, *dominus Theofaugi* (2), rendait *foi et hommage-lige* au roi saint Louis pour la vicomté de Thouars, qui devait lui revenir un jour; en 1246, à Paris, le même seigneur, devenu vicomte, jurait une *inviolable fidélité* au roi de France et au comte de Poitou, Alphonse, frère du roi; il procédait ensuite à l'accomplissement d'un autre devoir : la remise à son suzerain des châteaux qu'il tenait de lui. Alphonse se contenta d'un engagement général relativement à Thouars, mais il exigea que le château de Tiffauges lui fût livré pour une période de cinq années, à partir de la Pentecôte, les frais de garde restant à la charge du vicomte Guy (3).

Ce dernier mourut avant l'expiration du terme convenu et eut pour successeur son fils Aimery, seigneur de Tiffauges, qui abandonna dès lors la jouissance de ce fief à son frère puiné, Regnaud. Celui-ci, devenu vicomte à son tour, assigna, en 1260, à son frère Savary, 150 livres de rente, dont 40 sur la taille de Tiffauges, *in talliâ de Teffaugiis*, pour la part qui lui revenait dans la succession de leur aîné (4). Après le décès de Regnaud, Savary dut rendre *foi et hommage* au comte de Poitou, qui se fit de nouveau remettre le château de Tiffauges.

Par lettre datée du lundi 3 juin 1269, Alphonse donne l'ordre à son sénéchal du Poitou de livrer le château avec sa garnison, s'il en a une, à Étienne Maréchal, chevalier, qui en aura la garde moyennant une solde de cinq sous poitevins par jour jusqu'à la fête de la Purification, et de 100 livres par an, pendant trois années consécutives à partir de cette époque, ces frais devant être supportés par le vicomte de Thouars (5).

Quelques mois plus tard, le comte de Poitou recommande à son sénéchal d'appuyer la requête d'Aliénor de Soissons, veuve de Regnaud, qui demandait que le château de Tiffauges lui fût assigné en douaire, et, le 17 janvier 1270, il écrit de Paris à ses sénéchal de Poitou et châtelain de Tiffauges, *castellano Theofagiorum*, de délivrer ledit château à la veuve du vicomte Regnaud, si toutefois le vicomte actuel Savary (6) veut bien y consentir, et moyennant l'engagement formel de le lui remettre à lui-même toutes les fois qu'elle en serait requise. Aliénor prêta le serment demandé et fournit comme caution son père, son oncle, le seigneur de Cœuvres et d'autres grands personnages. L'acte fut signé le vendredi avant la chaire de saint Pierre (1270) (7). Son fils Huguet, devenu seigneur de Tiffauges, se maria très jeune avec Amicie, nièce de Maurice de la Forêt, seigneur de Belleville, qui mourut vers 1281. Huguet ne lui survécut que peu de temps, et avec lui finit la série des seigneurs temporaires de Tiffauges. Désormais ce fief restera propriété héréditaire de la branche cadette de la maison de Thouars.

Hugues I^{er}, troisième fils du vicomte Guy de Thouars et de Marguerite de Brienne, recueillit la succession de son cousin mort sans laisser de postérité; il figura en qualité de seigneur de Tiffauges dans deux actes, en date des 8 octobre et 9 décembre 1283. En 1295, il reçut de Philippe le Bel le commandement des côtes de La Rochelle, menacées d'une descente des Anglais; en 1303, à Ancenis, il délivra au trésorier des guerres une quittance de 750 livres (8). Deux ans plus tard, il recevait, à Tiffauges, la visite de l'illustre Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui devint pape sous le nom de Clément V. Le journal de la visite pastorale de ce prélat, du 17 mai au 22 juin 1305, contient la mention suivante :

« Tiffoges. Le 17^o (acte) porte que ledit seigneur archevesque seroit allé au prieuré de Tiffoges, couché en icelluy avecq son train et maisons du castelan et le lendemain y presche la parole de Dieu, confirme, tonsure et fait aultres actes de visite (9).

Une pièce du *Cartulaire de l'abbaye de Chambon* fixe la mort de Hugues I^{er} au 9 janvier 1318. Son fils Gaucher, qu'il avait eu d'un premier mariage, lui succéda et mourut vers 1330, sans avoir eu d'enfant de Jeanne d'Amboise, sa femme, qui lui survécut près de quarante ans et eut en douaire la seigneurie de Tiffauges, mais son beau-frère, Miles I^{er}, non content de lui confisquer ses terres et son château, fit main basse sur ses biens, sur une partie de son mobilier, et même sur sa correspondance. La veuve de Gaucher finit par transiger avec son spoliateur

(1) Le père Anselme, d'après une pièce du *Cartulaire de Saint-Jouin de Marnes*.

(2) Archives nationales, J. 124.

(3) Ces frais montaient à la somme annuelle de 120 livres.

(4) Chartier de Thouars.

(5) Archives nationales, J. 319, fol. 4, v^o.

(6) Archives nationales, J. 319, f^os 21 et 22.

(7) Cet acte est en entier aux preuves de *l'Histoire de Montmorency*, p. 126. (P. Marchegay.)

(8) Le sceau apposé à cette quittance représente un cavalier caparaçonné de fleurs de lis.

(9) L'original latin, portant le nom de *registrum vetus*, se trouvait aux archives de Bordeaux. Il en a été donné une traduction sommaire dans le livre de *Clément V et Philippe-le-Bel*, par Rabanis. (Paris, 1858.) *Bulletin de la Société d'émulation de la Vendée*, année 1876, p. 45.

et consentit à l'abandon « des tour, donjon, chastel, terre, seigneurie et revenus de Tiffauges » moyennant une rente viagère de 700 livres et une somme de 800 florins (1).

Hugues I^{er}, de sa seconde union avec Isabeau de Noyers, avait eu cinq fils : Hugues II, Regnaud, évêque de Luçon, Jean I^{er}, Miles I^{er} et Aimery.

Hugues II fut le successeur de Gaucher; il mourut en 1334 (2), sans enfant, et peut-être même sans avoir été marié. Son frère Jean I^{er} n'est connu que par un acte passé à La Roche-sur-Yon, le 8 avril 1338, et contenant les dispositions testamentaires de « Noble Dame Johanne de Mathas, jadis femme de feu Monseur Johan de Thoars. »

Miles I^{er} fut appelé à succéder à ses aînés; en 1340, il était à l'ost ou armée de Wirenfose; il prit du service dans l'armée du roi d'Angleterre, et fut appelé par le prince de Galles à la curatelle du vicomte de Thouars, Louis, atteint de démence (3).

Miles I^{er} étant mort au commencement de l'année 1379, son fils Regnaud, qu'il avait eu de Jeanne de Chabanais et de Confolens, prit le pouvoir. On ignore s'il suivit, au début de sa carrière, les errements de son prédécesseur; mais, en 1371, il était en Guyenne, sous les ordres de Bertrand Du Guesclin. Froissart le cite à plusieurs reprises dans ses Chroniques, et notamment dans le récit d'une rude joute qu'il soutint à Vannes, en 1381, contre le sire de Vertain en Hainaut. On a toutefois quelque peine à reconnaître le seigneur de Pouzauges sous les noms de Puissance et Pouzances que lui donne Froissart. C'est peut-être en souvenir de ce fait d'armes qu'aurait été gravé un sceau découvert, il y a vingt-cinq ans environ, et qui représente un chevalier combattant à pied et ayant près de lui un grand chien avec cette légende : « SIGILLUM RAINALDI DE THOARCIO MILITIS. » En 1382, Regnaud prit part à la guerre de Flandre, il rendit son âme à Dieu en 1385, laissant de son mariage avec Catherine de Lohéac deux fils : Jean II, qui mourut vers 1395, avant d'avoir atteint sa majorité, et Miles II, qui fut nommé par lettres patentes du 30 janvier 1411, capitaine de la ville et du château de Fontenay-le-Comte. On ignore la date du décès de ce seigneur, dont la veuve, Béatrix de Montjean, se remaria, vers 1423, avec Jacques Méchin, seigneur de La Roche-Ayrault.

Miles II n'ayant eu que deux filles, l'aînée, nommée Marie, devint seigneur de Tiffauges; elle mourut vers 1424, âgée d'une quarantaine d'années, et laissant pour héritière sa sœur cadette, Catherine, qui avait épousé le célèbre Gilles de Rays.

Nous arrivons ici au point le plus intéressant de l'histoire de Tiffauges. Le cadre restreint de cette notice ne nous permet pas de nous étendre sur cette étrange figure, que des travaux récents ont mise en relief; nous nous contenterons de résumer à grands traits la vie de cet homme extraordinaire.

Du côté paternel, Gilles était issu de la famille de Montmorency-Laval; par sa mère, il descendait des nobles maisons de Machecoul et de Craon. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire et fit ses premières armes sous la bannière de Montfort contre les partisans de Penthièvre; plus tard, il mit son épée au service du roi de France, se couvrit de gloire en maints combats et surtout au siège du Lude, où il tua de sa main le chef des assiégés. Devenu le compagnon de Jeanne d'Arc, il s'illustra dans les opérations autour d'Orléans. Promu maréchal de France à vingt-six ans, il fut choisi pour escorter la sainte ampoule et assister Charles VII quand ce monarque fut sacré à Reims.

Après la mort de la Pucelle, Gilles quitta l'armée et se retira dans ses terres. Maître de ses actions, possesseur d'une fortune presque royale, il donna bientôt libre cours à son penchant pour le luxe et la débauche; mais, ses énormes revenus ne pouvant suffire aux dépenses exagérées auxquelles il se livrait pour l'entretien de sa maison militaire, de sa chapelle et de son théâtre, il se vit contraint d'emprunter à ses amis, à ses fournisseurs, à ses domestiques, puis de vendre une à une ses immenses propriétés.

La ruine devenait imminente; le sire de Rays s'enferma derrière les murailles de son château de Tiffauges pour travailler à la recherche de la *Pierre philosophale*. Une visite inopinée du Dauphin, qui devait être Louis XI, vint arrêter son entreprise et le contraignit à détruire à la hâte ses alambics et ses fourneaux. Dégoûté de l'alchimie, Gilles s'adressa aux sorciers et aux magiciens, qui, venus de tous côtés, prirent bientôt un empire absolu sur son esprit faible et crédule. De nombreuses évocations de démons furent pratiquées, dans les salles et les cours du château de Tiffauges, sans que les puissances infernales daignassent répondre aux appels du maréchal ou de ses complices.

Cependant, l'oisiveté, mauvaise conseillère, avait développé dans l'âme du sire de Rays les plus monstrueuses

(1) P. Marchegay, *Recherches sur les seigneurs de Tiffauges*.

(2) On lui attribue le sceau des contrats de Bouin, reproduit dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (tome VI, année 1859).

(3) P. Marchegay, *Recherches sur les seigneurs de Tiffauges*.

passions. Loin de sa femme et de sa fille, qui s'étaient retirées à Pouzauges, Gilles se livrait, avec toute l'ardeur de son tempérament voluptueux, aux vices les plus honteux et les plus infâmes. Quelques misérables, investis de sa confiance, et surtout une vieille femme, surnommée la *Meffraye*, attiraient de jeunes enfants dans les châteaux où le maître fixait sa résidence. Là, ces malheureuses victimes subissaient les plus odieux attentats au milieu des cruelles souffrances occasionnées par les traitements barbares qui leur étaient infligés.

Bientôt les plaintes s'élevèrent de tous côtés; l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit, ému des dépositions qu'il avait recueillies au cours d'une de ses tournées pastorales, saisit le prétexte d'une violation des privilèges ecclésiastiques, dont le maréchal s'était rendu coupable à Saint-Étienne-de-Mer-Morte, pour le faire arrêter à Machecoul et conduire à Nantes, où il fut interné au château de la Tour-Neuve.

L'affaire s'instruisit rapidement, et le puissant seigneur de Tiffauges comparut devant la cour ecclésiastique présidée par l'évêque en personne, assisté de frère Jean Blouyn, de l'ordre des Frères prêcheurs, vicaire de l'inquisition dans le diocèse de Nantes. L'accusé nia d'abord les actes qui lui étaient imputés; mais, menacé de la torture, il entra dans la voie des aveux et finit par faire en public une confession générale de ses crimes. Le coupable fut frappé d'une double sentence d'excommunication; mais, sur ses instances, en présence de son repentir, il obtint son pardon et fut relevé de la peine prononcée contre lui.

La justice des hommes n'était pas satisfaite. Le duc de Bretagne, poussé par l'opinion publique, se décida enfin à sévir; Gilles dut répondre de ses forfaits devant le tribunal présidé par le chancelier Pierre de l'Hôpital. Condamné à être pendu et brûlé, il fut exécuté le 26 octobre 1440, dans la prairie de Biesse, en compagnie de deux de ses complices: Henri Griart dit *Henriet*, et Étienne Corillaut surnommé *Poitou*. Son corps fut retiré des flammes avant d'être consumé, et transporté dans la chapelle des Carmes de Nantes, où il avait demandé à être déposé après sa mort.

Pendant que son époux menait une vie, dont un procès retentissant devait révéler au grand jour les criminelles turpitudes, Catherine de Thouars s'était, comme nous l'avons dit, retirée à Pouzauges, où elle s'occupait de l'éducation de sa fille Marie; moins d'un an après la mort de son mari, elle conclut une nouvelle union avec Jean II de Vendôme, vidame de Chartres et seigneur de Lassay.

L'année suivante (1442), sa fille épousait Prigent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France. Ce seigneur accepta d'abord les conditions qui lui étaient imposées, mais, après son mariage, il obtint une révision des clauses stipulées au contrat, et dont la plus dure était l'obligation de prendre le nom et les armes de sa nouvelle famille. D'importantes modifications furent consenties et spécifiées dans un acte passé le 26 juillet 1443 « *en la court du scel établi aux contrats de Tiffauges* » (1).

Malgré son influence, des démarches incessantes, et l'appui du roi Charles VII, l'amiral ne put obtenir la réhabilitation de son beau-père; il fut plus heureux au point de vue des intérêts matériels, et rentra en possession de presque toutes les propriétés que Gilles de Rays avait vendues ou qui lui avaient été confisquées le jour de sa condamnation. Mais, au moment où il allait recueillir le fruit de ses peines et de ses travaux, il fut emporté par un boulet de canon pendant les opérations du siège de Cherbourg.

Marie de Rays apprit cette triste nouvelle au château de Taillebourg, où elle vivait très retirée, faisant d'abondantes aumônes et donnant tous ses soins à l'éducation de quelques jeunes filles dont elle s'était entourée. Ses beaux-frères Olivier, Christophe et Alain la retinrent d'abord prisonnière, mais, forcés par l'intervention royale de lui rendre la liberté, ils se vengèrent en faisant main basse sur ses meubles, ses bijoux et ses vêtements, et « *luy baillèrent pour toute chose une robe verte, jasoit ce qu'il fut yver* » (2).

Peu de temps après, Marie de Rays se remariait avec son cousin, André de Lohéac, maréchal de France; elle mourut à Vitré, le 1^{er} novembre 1457, et son corps fut inhumé dans une chapelle de l'église Notre-Dame de cette ville.

Jean III de Vendôme, fils du second mariage de Catherine de Thouars, hérita, du chef de sa mère, des terres et seigneuries de Tiffauges, Pouzauges, etc., etc. Il épousa, le 7 novembre 1459, Jeanne de Brézé, qui lui apporta 12,000 écus d'or et 1,000 livres de rente. Il fut chargé de garder la place et le château de Montargis. Nous avons de ce seigneur une lettre qu'il écrivit, le 6 septembre 1477, à Du Plessis-Bourré (3), argentier du roi, gouverneur de Montaigu, au sujet de différends survenus entre la garnison de cette ville et celle de Tiffauges. Jean III mourut vers 1485.

Son fils Jacques se maria en 1497, avec Louise de Malet, dame de Graille, et en eut quatre enfants: Louis,

(1) Documents relatifs à Prigent de Coëtivy. (P. Marchegay.)

(2) Documents relatifs à Prigent de Coëtivy. (P. Marchegay.)

(3) Lettre communiquée par M. Dugast-Matifeux.

qui succéda à son père vers 1507; Charles, tué au combat de la Bicoque, en Italie; une fille morte en bas âge et une autre nommée Louise, qui devint femme de Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, en Bourgogne.

Louis fut capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi; il se battit comme un lion à l'affaire de Pavie, partagea la captivité de François I^{er} et dut payer une forte rançon pour recouvrer la liberté. Ce fut lui qui fit élever, au Havre, une des deux tours qui protégeaient l'entrée du port et qui reçut le nom de tour du Vidame; il construisit également, à Tiffauges, la magnifique tour qui subsiste encore et porte toujours son nom. (Voir Pl. 10.)

Le 27 janvier 1521, le présidial de Poitiers déclara fini le *parage* de Tiffauges, malgré l'opposition de Louis de Vendôme qui, ne tenant plus son fief à titre de parent, devenait vassal du vicomte de Thouars et avait ainsi des charges nouvelles et de nouveaux devoirs à remplir. Louis de Vendôme mourut au château de Tiffauges, à l'âge de vingt-six ans. Jean Bouchet composa en son honneur une curieuse épitaphe en vers.

François de Vendôme, fils du précédent et d'Hélène Gouffier, avait à peine quatre ans à la mort de son père. Il fut nommé, en 1547, colonel-général de l'infanterie française. Il se fit rapidement remarquer par sa bravoure, et acquit bientôt à la guerre, la réputation d'un vaillant soldat et d'un habile capitaine.

Son immense fortune lui permit de déployer une magnificence inouïe à la cour, où il obtint les bonnes grâces de toutes les grandes dames séduites par sa belle figure, le luxe de ses habits et le faste de son existence. La reine Catherine de Médicis ne résista pas au vidame, qui porta longtemps et fit porter à ses troupes le *verd*, couleur préférée de cette princesse jusqu'à son veuvage.

Les ennemis de François jurèrent sa perte; ils réussirent à intercepter une lettre dont les termes leur permirent de l'accuser de complicité dans la conjuration d'Amboise, et le firent enfermer à la Bastille. Le malheureux ne devait en sortir que pour mourir en décembre 1560, dans son hôtel de la rue des Tournelles. François de Vendôme ne laissa pas de postérité de Jeanne d'Estissac, sa femme. Pour subvenir à ses folles dépenses, il avait dû aliéner une partie de ses biens; du 19 février 1554 au 6 avril 1559, il avait passé quarante-deux contrats de vente de terres ou de rentes dans sa seule baronnie de Tiffauges.

Par son testament, dicté quelques jours avant sa mort, François avait institué de nombreux légataires. Il donnait à son oncle, Claude Gouffier, qui l'avait élevé, la seigneurie de Pouzauges, qu'il séparait ainsi de celle de Tiffauges, à laquelle elle était réunie depuis si longtemps. Cette dernière échut aux descendants de Louise de Vendôme, mais les héritiers du vidame n'ayant pu ni payer les rachats ou droits de mutation présents et arriérés, ni rendre leurs devoirs à leur suzerain, ni fournir leur aveu et dénombrement, le duc de Thouars fit mettre la saisie sur la baronnie de Tiffauges.

Un acte provisionnel de 1563 avait attribué la possession de ce fief à Béraude de Ferrière, épouse de Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir; mais, un nouvel arrangement le fit passer trois ans plus tard entre les mains de son frère Jean, qui afferma au sieur de Bresle, puis au gendre de ce dernier, le sieur Poydras, les revenus de Tiffauges, tombés à 2,000 livres par suite des troubles de la guerre civile.

A cette époque, les provinces de l'Ouest étaient profondément divisées; la religion nouvelle y comptait de nombreux prosélytes. Jean de Ferrière, ardent calviniste, prenait activement part à la lutte; il avait placé, à Tiffauges, une garnison commandée par Moterie.

Le gouverneur de Nantes ordonna au capitaine Cardelan de s'emparer des villes rebelles. C'était pendant le carême de l'année 1569. La ville de Nantes reçut l'ordre d'approvisionner l'armée assiégeante de pains et de harengs seulement (1). Cardelan partit avec cinq cents hommes, emmenant avec lui son artillerie.

Sur ces entrefaites, le sieur du Landreau vint mettre le siège devant Tiffauges. Le capitaine Priou, auquel avait été confié en dernier lieu le commandement de cette place, fut abandonné par ses soldats et réduit à ouvrir les portes de la ville et du château, qui fut incendié par le chef catholique Goisnière (2).

Toutefois, les dégâts causés par le feu furent réparés, et, en 1590, la garnison de Tiffauges se composait de cinquante arquebusiers, sous les ordres du sieur de Champigny (3). Cet officier prêta l'oreille aux propositions du duc de Mercœur et lui livra la place qu'il était chargé de défendre. En récompense de sa trahison, il conserva son commandement et répandit la terreur dans tout le pays par ses cruautés et ses exactions.

En 1597, Mercœur fit sa soumission au roi et obtint, avec son pardon, de nombreux et brillants avantages.

Champigny comprit la gravité de sa situation et imagina, pour en sortir, un adroit subterfuge. Il dépêcha sa jeune femme vers Henri IV, dont la galanterie n'était un mystère pour personne. La malheureuse était dans un

(1) *Histoire de Nantes*, par Travers.

(2) Lire le récit de ce siège dans *La Popelinière*.

(3) « *Rolle de la Monstre et revue faite en la place devant le château de Tiffauges d'une compaignye de cinquante arquebusiers à pied estant en garnison audit château souz la charge et conduite du sieur de Champigny, leur capitaine...* » Picce tirée des archives nationales.

état de grossesse très avancé. L'inquiétude, les fatigues du voyage et peut-être aussi l'émotion en présence de son royal interlocuteur, hâtèrent le moment de sa délivrance; les premières douleurs de l'enfantement se déclarèrent à l'instant même où la suppliante se jetait aux genoux du roi. Le monarque releva la pauvre femme avec bonté, lui accorda généreusement le pardon qu'elle sollicitait et la fit transporter à son hôtellerie, où elle ne tarda pas à devenir mère.

Jean de Ferrière, dont la fidélité au roi ne s'était pas démentie un seul jour, mourut en Angleterre, le 15 juillet 1597, deux mois après sa femme, Françoise Joubert, sans laisser de postérité. Béraude de Ferrière accepta l'héritage de son frère sous bénéfice d'inventaire, mais ne put payer les dettes et les frais, qui montaient à plus de 13,000 écus.

Après une longue procédure, la Chambre de l'Édit (les vidames de Chartres étant protestants) ordonna la mise en vente de la baronnie de Tiffauges. Celle-ci fut adjugée, en juillet 1607, aux criées du Parlement de Paris, à Marie de Rieux, veuve de Guy de Scépeaux, comtesse de Chemillé et dame de Mortagne. La nouvelle baronne mourut deux ans après, ayant pour héritière sa fille unique, Jeanne, mariée à Henry de Gondy, duc de Retz et de Beaupréau.

En février 1614, Nicolas Poussin vint à Tiffauges, chez un de ses amis, jeune gentilhomme avec lequel il s'était étroitement lié à Paris; mais, en présence du peu d'égards que lui témoigna la mère de son ami, il prit le parti de se rendre à Clisson, où le roi Louis XIII le trouva, quelque temps après, fixant sur la toile les plus beaux sites de cette délicieuse contrée que le grand peintre comparait volontiers aux paysages les plus renommés de la campagne romaine.

Jeanne de Scépeaux mourut le 20 novembre 1620, à l'âge de trente-deux ans, laissant deux filles mineures dont l'aînée, Catherine, épousa, en 1633, à Macheoul, son cousin Pierre de Gondy qui, deux ans après, échangeait son titre de baron pour celui de vicomte. Par suite d'un nouveau partage entre les deux sœurs, la vicomté de Tiffauges échut à Marguerite de Gondy, femme de Louis de Cossé, duc de Brissac, qui la transmit avant sa mort à la duchesse de Villeroy, sa fille. Le frère de cette dernière fit annuler ces dispositions, et, moyennant 400,000 livres qu'il promit de payer à sa sœur, reprit possession de Tiffauges, qu'il ne put garder longtemps par suite de la mauvaise gestion de sa fortune. Il mourut en 1698, et son fief, saisi en 1692, fut vendu au duc d'Aumont. Toutefois, cette adjudication ne fut pas définitive, et, le 21 mars 1702, Esprit Joussaume, marquis de la Bretesche et seigneur du Couboureau, se rendit acquéreur de la vicomté de Tiffauges pour le prix de 141,000 livres et des frais très élevés.

Le marquis de la Bretesche était un des plus brillants généraux des armées de Louis XIV; il s'était distingué au siège de Maëstricht, où il eut une jambe brisée par un boulet de canon. En 1678, il s'empara de la ville de Loos, en Brabant, et le roi fit frapper une médaille d'or pour perpétuer le souvenir de cette action d'éclat.

Il mourut le 20 février 1690. Son frère Louis hérita de ses titres; marié en 1691 à Françoise-Charlotte Lemercier de l'Écluse, il laissa six enfants, dont l'aîné, Esprit-Louis, ne lui survécut que quelques mois. Le second, Armand-Louis-Constantin, devint vicomte de Tiffauges. Ancien cadet à l'école d'artillerie de Strasbourg, il quitta le service en 1734 et épousa, l'année suivante, Marie-Henriette-Élisabeth du Boys de l'Aubray. Son fils aîné, officier au régiment du roi, était mort en Allemagne, dans la campagne de 1761. Son second fils recueillit l'héritage paternel en 1789 et conserva ses titres jusqu'à la nuit du 4 août, pendant laquelle l'Assemblée nationale décréta l'abolition des privilèges.

Pendant la Révolution, notre pays fut le théâtre des scènes qui se répétèrent partout sur le sol de la Vendée. Le premier maire de Tiffauges fut Guerry, avocat au Parlement de Paris, juge, écuyer et sénéchal de Tiffauges, qui jouissait d'une grande considération et de l'estime générale dans la région soumise à sa juridiction. Il fut bientôt dépossédé de ses fonctions par un groupe de patriotes. Ceux-ci élurent à sa place un habitant nommé Chupin, qui s'était fait remarquer par la violence de ses sentiments républicains.

Le 11 juillet 1791, le sieur Servanteau, seigneur de l'Échasserie, qui avait embrassé le parti de la Révolution, se rendit à Tiffauges à la tête de trente à quarante hommes armés et précédés d'un tambour. La troupe pénétra dans les églises Saint-Nicolas et Notre-Dame, et brisa à coups de hache les bancs seigneuriaux, dont les débris furent brûlés sur la place publique.

L'année suivante, le clergé de Tiffauges fut chassé et remplacé, le 2 avril 1792, par un curé constitutionnel, le sieur Benestreau. L'installation de ce dernier occasionna des troubles, bientôt réprimés par les gardes nationaux de Cholet et quelques cavaliers du régiment de Roussillon.

A la demande du nouveau curé, l'église Saint-Nicolas fut fermée. Les patriotes profitèrent de cette occasion pour en piller les ornements et emporter les vases sacrés, les papiers, les registres et une somme de 1,100 livres en argent, qui s'y trouvait déposée.

Mais l'heure était venue où les Vendéens allaient se soulever en masse contre les institutions nouvelles qui blessaient leur conscience et troublaient leur sécurité. Les paroissiens de Cugand, Boussay, La Bruffière et Gétigné se réunirent à ceux de la Romagne et de Torfou, près le bois du Couboureau. La municipalité de Tiffauges demanda des secours de tous côtés, mais elle ne put obtenir qu'à grand-peine un renfort de vingt-quatre hommes, sous les ordres du commandant Douet, mis à leur disposition par la ville de Mortagne.

Le 12 mars, au matin, les cris de : « Aux armes ! » retentirent dans toute la ville. Les paysans de La Bruffière et de Boussay, qui venaient du château de l'Échasserie, où ils avaient tué le sieur Servanteau, se présentaient du côté de la Crême avec des allures menaçantes. Douet prit ses dispositions pour organiser la résistance, mais les patriotes de Tiffauges, si ardents la veille, avaient pris la fuite. Douet vit aussitôt que la lutte était impossible et s'avança vers les Vendéens pour parlementer. Sa tentative fut d'abord couronnée de succès; les deux partis se rapprochèrent et mirent bas les armes. Tout semblait terminé, quand Louis Guérin, fils du sacristain de Tiffauges, se présenta aux campagnards, les excita, leur reprocha leur inaction, et, se mettant à leur tête, les fit entrer dans la ville où ils s'emparèrent du commandant Douet avec vingt-trois des siens et deux habitants républicains, les seuls qu'ils purent découvrir.

Le lendemain, les vainqueurs se portèrent sur Montaigu; mais, accueillis par un feu meurtrier, ils se vengèrent de leur échec en fusillant sans pitié les malheureux qu'ils traînaient à leur suite.

Guerry fut nommé commandant en chef de la ville et des troupes de Tiffauges; peu après, il partit pour Noirmoutiers, chargé d'une mission importante par le comité royaliste de l'armée vendéenne. Pris dans cette île, il fut emmené à Nantes et parvint à s'échapper de l'hôpital où il était entré pour une fracture de jambe qu'il s'était faite dans une première tentative; mais, surpris à Tiffauges par une patrouille républicaine, il fut massacré dans son propre appartement.

Pendant ce temps, les armées républicaines marchaient sur Mortagne, que Rossignol appelait *le repaire des rebelles*. L'armée des Sables devait s'avancer par Saint-Fulgent et les Herbiers; l'aile droite de celle de Brest avait pris Montaigu, d'où elle devait se porter sur Tiffauges et se mettre en communication avec l'avant-garde, commandée par Kléber, qui avait l'ordre d'occuper Torfou. Le mouvement, commencé le 19 septembre au matin, se termina par la sanglante bataille de Torfou, trop connue pour que nous en fassions le récit à nos lecteurs. Signalons en passant l'héroïsme des femmes de Tiffauges qui, voyant leurs maris lâcher pied au début de l'action, se précipitèrent au devant d'eux et les ramenèrent au combat. Les Mayençais, écrasés par les Vendéens, durent reculer jusqu'à Clisson, puis battre en retraite et se retirer dans le camp des Naudières, en avant de Nantes.

Le 26 septembre, l'armée de Brest se remettait en marche et occupait Montaigu le 28. Après quelques jours de repos, elle reçut l'ordre de se diriger vers Tiffauges, dont la possession était importante en raison des communications à établir entre Montaigu et Mortagne.

Kléber, chargé de diriger cette opération, rencontra, le 5 octobre, l'armée de Bonchamps entre Treize-Septiers et La Guyonnière; après un combat acharné, il parvint à déloger les royalistes de leur position. Déjà Canclaux, à la tête de son état-major, arrivait sur les hauteurs de Saint-Symphorien, quand il apprit que son camp retranché de Montaigu était menacé de trois côtés à la fois. Les vainqueurs firent volte-face et se contentèrent d'envoyer à Tiffauges une reconnaissance de 1200 hommes, qui se présenta devant la ville et se replia aussitôt.

Quelques jours plus tard (14 octobre), Kléber entra sans coup férir dans Tiffauges, abandonné par ses défenseurs, et continua sa route vers le Couboureau, où sa colonne passa la nuit.

Après le passage de l'armée de Kléber, Tiffauges fut occupé par les troupes républicaines; toutefois, son rôle, pendant la première période des guerres de la Vendée, se trouve accompli par suite de l'éloignement des hostilités; d'ailleurs, après la déroute de Savenay, la guerre paraissait finie dans notre malheureuse province; il fallut le régime de terreur que les républicains y instituèrent, pour remettre les armes aux mains des victimes menacées dans leur existence et dans leurs affections.

Turreau venait d'organiser les colonnes infernales, qui devaient parcourir la Vendée de l'est à l'ouest, ne laissant après elles que des tombeaux et des ruines. Des rapports du commandant de Mortagne, en date des 22, 23, 28 et 31 janvier, lui avaient appris que des soulèvements nombreux s'étaient produits à Tiffauges et dans les environs, que le procureur de la commune de Tiffauges *s'était ensouré à toutes jambes*, et qu'une faible avant-garde s'était installée au pont de cette ville. Le général en chef se mit en route le 1^{er} février, brûla le village de la Séguinière et entra le jour même à Tiffauges, où il ne trouva aucune résistance.

Le 6 du même mois, Cordellier, battu quelques jours avant à Gesté, parvenait à rallier ses troupes et arrivait à Tiffauges, d'où il écrivait à Turreau : « *J'ai ponctuellement exécuté ton ordre de purger par le fer et le feu tous les endroits que j'ai rencontrés sur ma route, car, indépendamment que tout brûle encore, j'ai fait passer derrière la haie environ six cents particuliers des deux sexes.* »

Un décret de la Convention, rendu le 12 février 1794, sur la proposition de Barrère, établit : qu'un tombeau sera élevé à Tiffauges, à la mémoire du général Moulin, qui s'était donné la mort pour ne pas tomber vivant entre les mains des royalistes.

Ce décret resta lettre morte. Bientôt une ère nouvelle s'ouvrit pour la Vendée; les incendies, le pillage, les sanglantes exécutions firent place à une période de paix et de tranquillité; Tiffauges se releva lentement de ses ruines.

Le Directoire et le Consulat passèrent sans que notre contrée ressentit le contre-coup des événements qui se succédèrent en France; l'Empire ne s'occupa de Tiffauges que pour lui enlever une partie de son territoire, qui fut rattachée à la commune voisine de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

Dans sa situation nouvelle, la vieille cité des Teifaliens avait gardé le renom de sa splendeur passée; aussi, lorsque la duchesse de Berry parcourut cette Vendée qui avait versé le plus pur de son sang pour sa famille, elle n'oublia pas ce petit coin maintenant ignoré, mais qui avait joué à plusieurs reprises un rôle important dans l'histoire. Le 6 juillet 1828, l'illustre visiteuse traversa Tiffauges au milieu des acclamations et des cris d'allégresse. Elle se rendait au château du Couboureau pour poser la première pierre de la colonne commémorative de la bataille de Torfou et passer en revue deux mille hommes de l'ancienne division royaliste de Montfaucon, réunis sous les ordres du marquis de la Bretesche, leur ancien commandant.

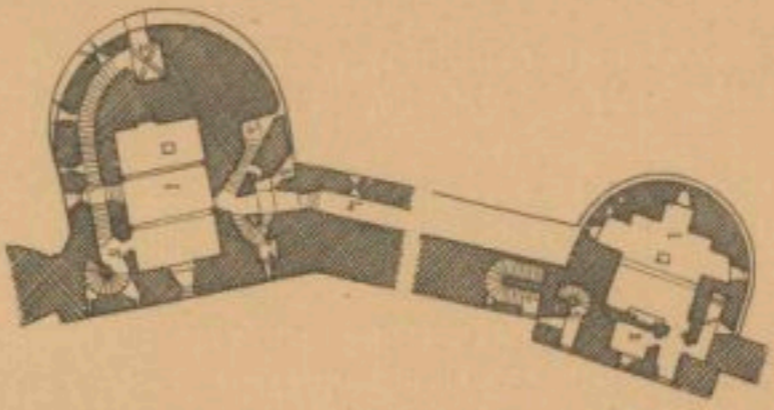
Quatre ans à peine s'étaient écoulés depuis cette marche triomphale, lorsque la duchesse de Berry reparut en Vendée. Nous n'avons pas à retracer dans ces pages les émouvantes péripéties de son audacieuse entreprise, qui devait avorter, malgré des prodiges de valeur et de dévouement. Le bruit de la fusillade et les sinistres accents du clairon de la Pénissière retentirent douloureusement dans le Bocage, sans en réveiller les échos endormis; enfin, la trahison vint dénouer ce drame en livrant la duchesse aux mains de ses ennemis.

D^r J. HÉBERT.

Mars 1888.

— CHATEAU DE TIFFAUGES —
— PLAN GÉNÉRAL —

Tour Ronde

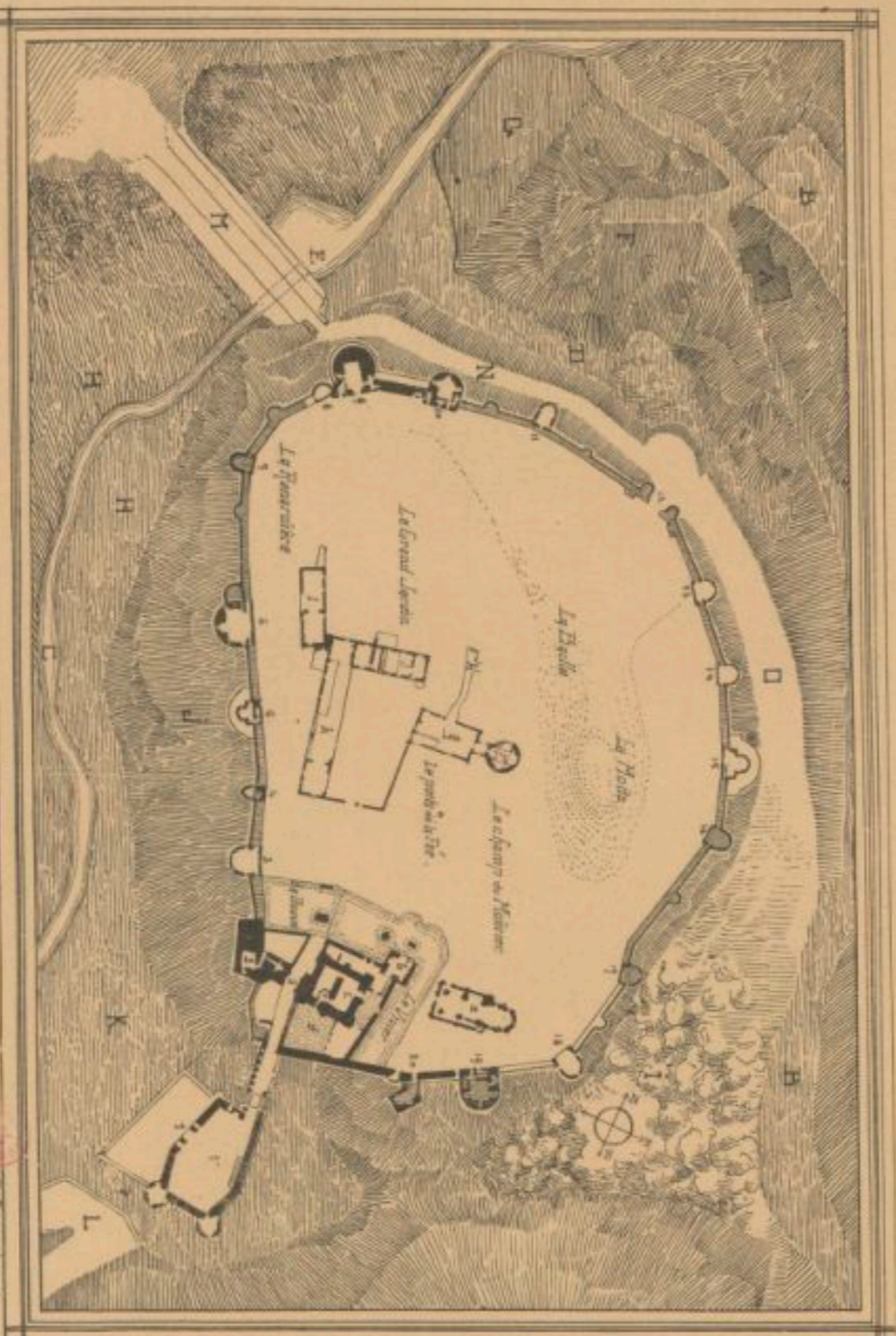


Tour du Vidame

Légende

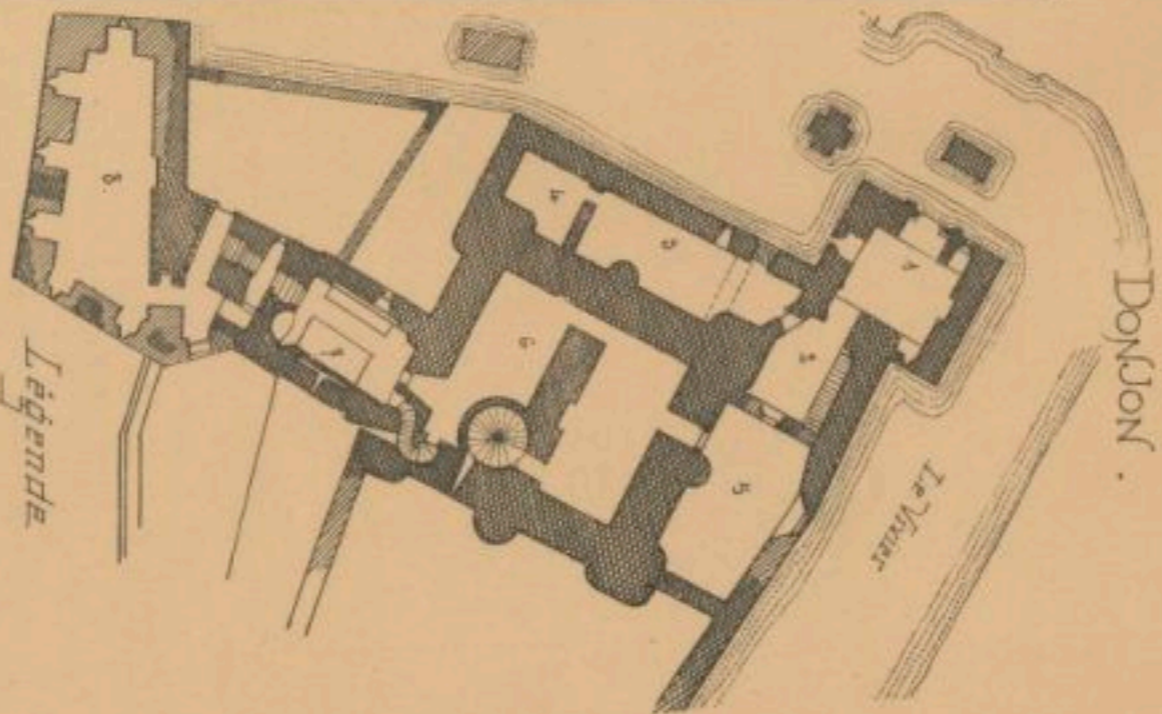
1. Grandes Salles.
2. Carrés de garde.
3. Châmbres de nuit.
4. Chemin de ronde.
5. Escaliers des tours.
6. Escalier du chemin de ronde.

Relevé et orné par l'Architecte St^e
M. de la Roche
Paris 1818



- Les environs**
- A La Moulinette
 - B Sèvre Poire
 - C Lrume
 - D Petite Douve
 - E Ronde
 - F Rerrière
 - G La Portique
 - H Petit Etang
 - I Bois
 - J Labeur des Cinques
- L'enceinte**
- 1 Entrée du château
 - 2 Bourlevard
 - 3 Le tour du peris
 - 4 Le tour des Cannelles
 - 5 Le tour de la Moulinette
 - 6 Le tour de l'Éperon
 - 7 Le tour aux Yeux
 - 8 Le tour de la Penitencière
 - 9 Le tour de l'Étang
 - 10 Le tour de la Petite Tour
 - 11 Le tour de la Ronde
 - 12 Le tour de la Terrasse
- Le Château**
- a La Herse
 - b La tour Larree
 - c Le Donjon
 - d La tour
 - e La Chapelle St Vincent
 - f La tour du Tour
 - g La cuisine
 - h Le Cerve
 - i Le Bourcier du Château
 - j Les Ecuries
 - k Vieilles Ecuries

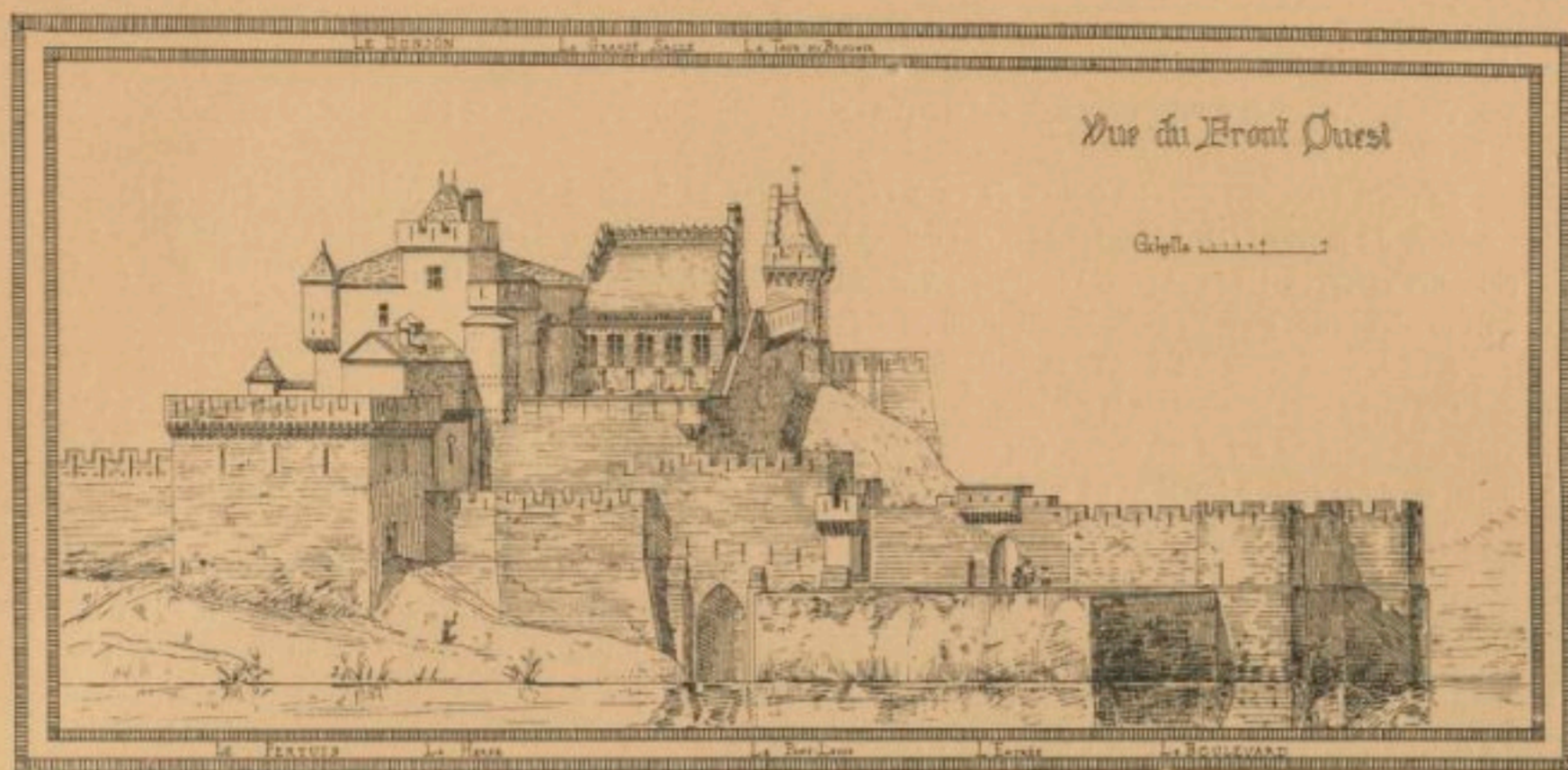
Donjon



Légende

- 1 La Tour Larree
- 2 Le Vestibule
- 3 La Galerie
- 4 Petite Chartre
- 5 Grande Tour
- 6 Cheminée du Seigneur
- 7 Herse
- 8 Tour du Peris

Echelle des Mètres.
0 10 20 30



MONUMENTS

TIFFAUGES est situé dans un pays où les Druides ont laissé des traces de leur passage; cependant son histoire particulière date seulement de l'arrivée des Theiphaliens, ainsi qu'on l'a déjà exposé. Jules César, Agrippa ou Adrien, y aurait élevé un « *Castellum* », au dire de quelques auteurs, et une voie romaine aurait été établie entre la ville et le château (1).

Le poste militaire de Tiffauges devait stationner, suivant toute apparence, sur l'emplacement le plus facile à défendre, au confluent de la Sèvre et de la Crème. Quelle importance prit alors la localité, jusque-là fort modeste? Nous ne saurions le dire d'une façon précise.

Nous pensons avoir retrouvé les vestiges du camp romain sur l'emplacement actuel du château. Le lieu désigné « *la Motte* » devait servir d'assiette au *pretorium*, et nous trouvons encore près de cette éminence les traces du fossé. Il est même possible qu'une partie de l'enceinte du *xii^e* siècle ait été assise sur les anciennes fondations romaines. Dans le camp retranché de Jublains, on remarque une disposition analogue à l'enceinte de Tiffauges au *xii^e* siècle. Du reste, les fragments de tuiles romaines trouvées dans les fouilles de la chapelle, en 1885 (2), ne laissent aucun doute à cet égard.

Dans la suite, Tiffauges acquit de l'importance, et, au *ix^e* siècle, il possédait un château fort que les Normands livrèrent à l'incendie.

Les constructions de cette époque ont disparu, et ceux qui voient dans la chapelle souterraine un édifice gallo-romain, se trompent de plusieurs siècles; toutefois il reste encore des traces de ces temps reculés. Le ravin qui est en partie comblé par la route depuis 1833, fut peut-être creusé dès l'origine pour isoler la station et la défendre du côté de la bourgade. Ce ravin formait, avec le cours de la Sèvre et de la Crème, la première fortification; une palissade (3) et un fossé protégeaient la Motte et le donjon. Plus tard, au *xiii^e* ou au *xiv^e* siècle, les abords du château furent inondés à l'aide de la chaussée, dont les restes existent toujours au nord-ouest de la place.

(1) M. Prével, *Histoire de Tiffauges*, n^o 7. — *Écho du Bocage vendéen*, mars-avril 1884, 34.

(2) Les fouilles de 1885, dont il est souvent parlé dans cet article, ont été dirigées par notre collaborateur, M. Balleyguier. Les résultats en ont été exposés dans un travail qui a été médaillé au Salon de 1887.

(3) La sortie nord, qui donne sur la Moulinette, s'appelle la porte Paleresse. Peut-être ce nom vient-il du mot *Palis* ou *Palès* (pieu entrant dans la construction d'une palissade). Nous pensons plutôt que ce mot est une corruption du mot *Baileresse*, ce qui voudrait dire *Porte de la Baille* ou basse-cour.

Tiffauges possède d'autres vestiges de l'époque gallo-romaine. Nous citerons en particulier les puits funéraires et les tombeaux.

Le puits découvert dans les fouilles de 1885 rappelle, par sa forme et ses dimensions, les sépultures gallo-romaines du Bernard (1). Les ossements et l'humus qu'il contenait ont permis la reconstitution approximative de plusieurs cadavres. Ce puits porte l'empreinte très nette d'entailles alternées devant faciliter la descente, et au fond était pratiquée une sorte de niche en chanfrein pour permettre de tourner le corps.

A côté, nous avons découvert une petite cuve également creusée dans le roc et remplie de cendres.

Ces puits sont placés dans la chapelle souterraine. Lors de la construction de cette chapelle, l'architecte qui avait assis ses murs sur le roc même, dut supporter par un encorbellement la colonne engagée, située au-dessus du puits, et, de ce côté, il imprima au mur une légère déviation, ce qu'il n'a pas fait pour les autres colonnes.

Outre le cimetière du château, qui s'étendait entre la chapelle et le Puits de la Fée, il y en avait un autre à côté de l'église Saint-Nicolas (2), puis un troisième auprès de Notre-Dame, et un quatrième en dehors des remparts, au sud-est de la ville. Tous ces cimetières, qui sont à Tiffauges comme dans les autres cités anciennes, les témoins véridiques des siècles passés, nous reportent à des âges fort éloignés. Quand on déblaya, il y a quelques années, le cimetière du sud-est, pour y établir un champ de foire, on y remarqua deux couches de tombeaux superposées. La couche inférieure se composait de fosses creusées dans le schiste, disposées systématiquement dans le même sens et contenant des vases très curieux (3).

Enfin on a découvert, en différents endroits de la ville et du château, des pièces de monnaie portant des inscriptions romaines, des fragments de poteries et de briques, des restes de maçonneries attestant une civilisation antérieure au XI^e siècle.

Cependant c'est à cette date du XI^e siècle que s'ouvre la grande période militaire de Tiffauges. Elle n'embrasse pas moins de cinq siècles et demi. Elle se divise en quatre phases auxquelles correspondent les constructions dont les ruines nous donnent une assez juste idée : la première phase coïncide avec la guerre interminable des ducs d'Anjou et d'Aquitaine; la deuxième s'étend aux règnes glorieux de Philippe-Auguste et de saint Louis, elle rappelle aussi les guerres contre l'Angleterre et la Bretagne; à la troisième correspond la guerre de Cent ans; la quatrième comprend les guerres de religion, surtout à l'époque où les vidames de Chartres, partisans déterminés de la Réforme, étaient maîtres du château de Tiffauges.

Il n'est pas sans intérêt de suivre les progrès de l'architecture militaire à ces différentes époques, de constater comment une place forte modifie sa défense à mesure que les engins de guerre se perfectionnent, et d'assister enfin aux luttes incessantes de la société féodale.

La ville et le château de Tiffauges présentent un contraste frappant. La petite cité, plus fière de ses édifices modernes que soucieuse de ses ruines féodales, est entrée dans toutes les voies du progrès, et, à part les vestiges d'antiquité dont nous avons parlé plus haut, on ne voit qu'habitations élégantes groupées autour de la nouvelle église, ou échelonnées sur le versant de la colline. Le château, avec sa vaste enceinte fortifiée et son imposante agglomération de tours, de bastions et de remparts, ressemble à un cadavre gisant à terre, privé de mouvement et de vie. (Voir Pl. 2.)

La ville a cependant conservé, pour en faire une grange et un atelier, un monument religieux fort intéressant dont l'origine remonte au moyen âge, c'est l'église dédiée à saint Nicolas. Elle s'élève au nord-ouest, à une courte distance du château. Malgré les mutilations et les retouches qu'elle a subies, il est assez facile de reconnaître la date de sa construction. Les fenêtres très hautes et très étroites du chevet, le campanile placé sur le pignon de l'édifice, les modillons de la corniche extérieure, attestent que le chœur remonte à la première moitié du XI^e siècle. La voûte de cette même partie et le vaisseau où les fidèles assistaient à l'office divin sont de la dernière moitié du XII^e siècle. Les nervures des voûtes sont fines et élégantes, les chapiteaux des colonnes habilement sculptés, et la porte principale, à laquelle on accédait par un perron, indique un art fort délicat. On remarque dans la muraille sud une fenêtre trilobée du XV^e siècle; elle est absolument semblable à la fenêtre du prieuré, dont les restes existent encore à une petite distance, et servent à un usage vulgaire.

Plusieurs souvenirs se rattachent à ce vieux sanctuaire de saint Nicolas. Près de là était située l'habitation de la *Meffraye*, cette mauvaise femme qui parcourait les campagnes et amenait à Gilles de Rays la plupart de ses

(1) *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, par MM. Baudry et Ballereau.

(2) Une pierre tombale fort curieuse a été trouvée dans le cimetière Saint-Nicolas. Elle est actuellement au musée de Nantes.

(3) Documents fournis par M. l'abbé Véron et publiés par M. Prével dans l'*Histoire de Tiffauges*.

victimes. Au pied de cette même église est la prairie où les colonnes infernales exécutèrent d'affreux massacres. Dans le chœur, de chaque côté de l'autel, étaient les stalles du curé et du seigneur, que les partisans de la Révolution brisèrent à coups de hache et livrèrent aux flammes.

Il est facile à l'heure actuelle de reconstituer l'aspect du château au XI^e siècle. Cette tâche nous est singulièrement facilitée par les ressemblances nombreuses que nous constatons entre le château de Pouzauges et le château de Tiffauges.

L'histoire ne nous l'apprendrait pas que, par l'examen seul des constructions, il nous serait aisé d'établir que ces deux forteresses ont appartenu, depuis le X^e ou le XI^e siècle, soit au même propriétaire, soit aux membres d'une même famille. Nous irons plus loin; pour nous, il est hors de doute que les constructions de Pouzauges et de Tiffauges ont été conçues et exécutées sous la direction des mêmes architectes et des mêmes ingénieurs.

A Tiffauges comme à Pouzauges, le donjon est situé près de la porte d'entrée et soutenu par un bâtiment annexe qui servait de refuge et communiquait à une poterne de secours. Dans les deux châteaux, les donjons ont identiquement le même plan et sensiblement les mêmes dimensions. Bien que les matériaux soient un peu différents, l'appareil est toujours composé d'assises de pierres de peu d'épaisseur, liaisonnées par des joints garnis de tuileaux.

La ressemblance de ces deux donjons nous avait tellement frappé, que c'est à elle que nous devons la découverte de l'escalier du donjon de Tiffauges. Après avoir vainement fouillé le dessus de ce bâtiment, actuellement comblé, nous avons pu, après étude d'un travail de M. Audé sur Pouzauges, indiquer d'une façon précise l'endroit où devait se trouver l'escalier de Tiffauges. Les recherches ont confirmé absolument nos prévisions. Il en a été de même pour de nombreux points de détails que nous avons pu contrôler.

Une des particularités les plus signalées de Pouzauges est l'existence dans les murs d'enceinte d'un double porte-voix qui commençait au bâtiment d'entrée. A Tiffauges, nous avons découvert un trou carré situé près de l'entrée, et qui par sa forme et sa direction indique un porte-voix communiquant avec une partie de l'enceinte.

Il n'est pas jusqu'aux erreurs de la tradition qui ne soient communes aux deux habitations de Gilles de Rays. La *Tour de Bretagne* à Pouzauges et la *Tour du Vidame* à Tiffauges sont désignées par les habitants de ces deux pays comme ayant servi au terrible *Barbe-Bleue* pour enfermer ses victimes. Or, pas plus l'une que l'autre n'était construite à l'époque de Gilles de Rays. Nous ne prolongerons pas davantage cette étude comparative, qui nous emmènerait beaucoup trop loin de notre sujet. Nous nous bornerons à la signaler aux archéologues et aux historiens; ils pourront y trouver la source de recherches fructueuses et qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été assez mûries par les divers auteurs qui s'en sont occupés.

Revenons donc à Tiffauges dont le château au XI^e siècle comprenait : le donjon et le bâtiment du corps de garde, où plus tard on établit la herse, la chapelle et l'enceinte presque entière. Les constructeurs avaient conservé la tradition romaine. Ne pouvant extraire de la *Pierrière* de gros blocs de granit, ils intercalèrent, entre des assises irrégulières de très petit appareil, des tuileaux ou des fragments des anciennes tuiles du camp romain. Le tout fut réuni par un mortier de médiocre valeur, mais qui a tenu, grâce à l'usage des terres cuites. Il en résulte, pour ces constructions du XI^e siècle, une bigarrure caractéristique.

Il faut connaître les mœurs guerrières de l'époque pour se faire une idée du plan général du château.

L'Anjou et le Poitou sont restés célèbres dans l'histoire par leurs conflits interminables. C'est à peine si, pendant plus d'un siècle, ils cessèrent de guerroyer l'un contre l'autre dans l'intervalle que demandait une expédition en terre sainte. Foulques III, dit Nerra (le Noir), le terrible duc dont le roi de France devait redouter les armes, fit couvrir son territoire de châteaux et de forteresses. Tiffauges était à la porte de ses domaines. Les seigneurs de Thouars, qui tenaient pour les comtes de Poitiers, en firent un boulevard infranchissable et une place de première importance. Mais la résistance à main armée n'était pas plus à craindre que les embuscades, les surprises et les trahisons. C'est pourquoi l'architecte a tout disposé, suivant la configuration du terrain, pour servir d'avant-poste dans une levée de boucliers et de point d'appui dans une tentative imprévue. De là ces obstacles multipliés à dessein pour empêcher l'accès du donjon, ces tours élevées, d'où le regard embrasse les collines environnantes et fouille tous les plis du terrain; ces échauguettes et ces meurtrières qui permettent de lancer des traits dans toutes les directions; ces poternes basses et déguisées par où l'assiégé peut fondre subitement sur l'ennemi, ou prendre la fuite quand l'enceinte est envahie.

Mais, s'il était bien de se défendre, il fallait aussi pourvoir aux besoins matériels de la garnison et n'être pas solidaire de la ville. Aussi voyons-nous Tiffauges suivre la règle générale et créer, sous l'abri même de ses murailles, les moyens de se suffire à lui-même. Ce petit bâtiment, désigné sur le plan général sous le nom de la Moulinette, était un petit moulin chargé de fournir la farine au château. Les accidents actuels du terrain nous montrent encore la place du bief et de l'arrière-bief. Le Portage, bien abrité derrière la *Pierrière*, servait à décharger sur une

sorte de petite plage, les provisions amenées par la Sèvre; tandis que la petite-douve, creusée de façon à isoler le château de la Pierrière, pouvait abriter quelques barques. Cette Pierrière est intimement liée à l'histoire du château. C'est évidemment la carrière d'où on a, à diverses époques, extrait les pierres qui sont entrées dans la construction de la forteresse. En effet, dans aucun des bâtiments de cette forteresse, on ne trouve autre chose que ce granit à gros grains parsemé de paillettes de micas qui se laisse facilement tailler, tout en obligeant le statuaire à un travail large et franc. Nous remarquons qu'au fur et à mesure des progrès de l'extraction, les pierres sont d'un appareil plus grand, d'un grain plus serré et aussi d'une couleur plus claire.

Quand on considère ainsi toutes ces annexes extérieures du château, on croit voir revivre ces époques de labeur et d'enfantement, où chacun s'ingéniait, dans la mesure de ses moyens, à faire rendre au sol sur lequel il s'établissait le maximum des ressources de la contrée.

Le donjon, qui, au témoignage de La Popelinière, serait resté inaccessible, alors même que tout le reste du château eût été pris (1), forme un vaste carré dont les murs sont flanqués dans les angles et les milieux de puissants contreforts arrondis. Chaque étage se composait de deux chambres séparées par un mur de refend percé d'une porte. Le seigneur habitait l'étage principal, dont les restes existent toujours, enfouis sous les décombres, et sa chambre réservée devait être celle de l'ouest, qui lui permettait de surveiller toutes les défenses et les services du donjon. La porte primitive du donjon était, suivant l'usage, à environ six mètres du sol; on en voit encore la trace sur la face ouest, dans la partie qui regarde le bâtiment de la herse. (Voir Pl. 5.)

Les abords étaient protégés par des douves profondes, par l'escarpement du rocher et par le bâtiment où fut plus tard installée la herse. Il est facile de se rendre compte des limites primitives de ce bâtiment. Sur le mur ouest du donjon, on voit parfaitement la trace de l'ancien toit, et, du côté de la Tour du Pertuis, on distingue encore les deux contreforts qui formaient l'abord de ce corps de garde. Il reste de celui-ci la belle cheminée du XI^e siècle, encastrée dans le mur, à gauche de la porte d'entrée, et un escalier obstrué par les éboulements. Cet escalier a dû, dès l'origine, donner accès à une poterne de secours, ainsi que l'indique le nom de *Pertuis*. Aussi, lorsqu'au XIII^e siècle on ajouta une forte tour qui pût servir de donjon annexe, cet escalier fut-il continué pour conduire à une salle basse qui a encore conservé le nom de *Pertuis*. De cette poterne on pouvait, en traversant le fossé, sortir du château sans éveiller l'attention, ou encore, conduire une patrouille le long des murs d'enceinte. C'est par cette entrée secrète, si l'on croit la tradition, que Gilles de Rays faisait introduire la plupart de ses victimes dans l'appartement où il les immolait. Plus tard, quand la Tour Carrée fut construite, on pratiqua dans le mur nord du donjon la porte maintenant cachée sous le lierre et à demi comblée par le mur de soutènement qui précède la grande fenêtre de l'est. Au XIV^e siècle, une troisième porte fut ouverte à l'angle sud-est, pour communiquer avec la grande salle de réception, que l'on bâtit alors entre le donjon, la douve et le mur d'enceinte (2). C'est dans cet appartement de luxe, à l'abri de tout regard indiscret, que Gilles de Rays devait se réunir avec ses complices pour boire le « *clairé* » et « *l'hysope* », c'est-à-dire ces liqueurs chaudes composées de vin, de miel et d'aromate (3), dont il déplore l'abus dans son procès, et qu'il recommande aux mères de ne jamais donner à leurs enfants.

Rappelons encore deux autres souvenirs qui se rattachent à ce fameux donjon. Gilles massacrait les petits enfants dans cette chambre, dont la fenêtre, qui existe toujours, regarde l'ouest; les corps des victimes étaient brûlés dans l'appartement voisin et les cendres jetées dans le vivier. Le « hall » ou la « salle basse », dont il est souvent parlé dans le procès, et qui servit à l'Italien Prelati pour plusieurs de ses évocations, est la cour assez spacieuse située au-dessous de la grande fenêtre, du côté de l'est. En écartant les longues herbes qui croissent au pied du mur, on voit l'ouverture de la petite chambre où le sorcier se blottit, poussant de grands soupirs et feignant d'avoir reçu du diable une terrible correction.

Le vieux donjon rappelle des souvenirs plus glorieux que les aventures du XV^e siècle, dont Gilles de Rays est devenu le héros légendaire. Pendant les luttes contre l'Anjou, la Bretagne et l'Angleterre, les défenseurs de la place se signalèrent par de glorieux faits d'armes, et, d'après un ancien dicton fort connu dans le pays, « *le château ne fut jamais pris que par famine ou trahison.* »

Les idées religieuses exercèrent aussi leur influence sur les seigneurs de Tiffauges et sur l'architecture, qui eut sa part dans les travaux que nous essayons de décrire. A côté du donjon, image de la force matérielle et brutale, s'éleva la chapelle, symbole de la force morale et de la paix.

Ce dernier édifice, dédié à saint Vincent, remonte à la même date que l'église de Saint-Nicolas. Le style, à la fois si pur et si austère de la crypte, a tous les caractères du roman du XI^e siècle; la grande arcade ogivale qui

(1) *La vraie et entière histoire des troubles et choses mémorables, etc.*; 1573.

(2) La cheminée et le pavé de cet appartement de luxe existent encore en partie.

(3) Voir M. Léon Gautier, *La Chevalerie*.

sépare l'abside et la nef de la chapelle haute nous autorise à penser que le chœur et la nef sont de la même époque. Nous en avons une autre preuve dans l'escalier du clocher. Les marches, qui ne font pas corps avec le noyau central, reposent sur une couche de petits matériaux qui forment une voûte hélicoïdale rampante. A part ces quelques débris, il ne reste plus rien de l'édifice supérieur (1); une épaisse couche de terre végétale recouvre le dallage de la nef, et la charrue y passe sans obstacle (2). (Voir Pl. 8.)

La chapelle inférieure, au contraire, est entièrement conservée. C'est une des cryptes les plus intéressantes de ces temps reculés. Elle est divisée en trois parties par deux rangées de colonnes. Les bases reposent sur le rocher et en suivent la déclivité, de l'ouest à l'est. A l'aide de la lumière qui se glisse par des fenêtres très ébrasées à l'intérieur, on aperçoit l'orifice des puits funéraires et la place de l'escalier qui établissait la communication avec la nef de la chapelle. On voit aussi les restes de l'autel où Gilles de Rays fit offrir des sacrifices en l'honneur du démon, pendant qu'on chantait la messe des saints anges dans l'abside supérieure (3). (Voir Pl. 9.)

La chapelle est séparée du donjon par le vivier et appartient à la vaste enceinte appelée la « Baille. » Celle-ci est entourée d'une ceinture de remparts composée de tours, qui sont unies entre elles par de fortes courtines. Les parties les plus endommagées, surtout du côté de la Crème et de la Sèvre, remontent aux ^{x^e} et ^{xii^e} siècles. Les appareils, la construction, les moyens de défense sont les mêmes que pour le donjon. Les tours les mieux conservées, entre la porte Paleresse et la Tour Ronde, sont percées d'archères ou de meurtrières très étroites. Le front ouest, le moins protégé par les accidents de terrain, fut fortifié à diverses reprises avec un soin spécial. Au ^{xiii^e} ou au ^{xiv^e} siècle, on éleva la chaussée pour inonder les douves, et on multiplia, au sommet du coteau des Épinettes, les bastions, les tours, les éperons, les guérites et les créneaux.

Selon l'usage du moyen âge, les hommes de la suite du seigneur, soldats et serviteurs, logeaient dans la baille, et non pas dans l'enceinte réservée du donjon. A Tiffauges, les bâtiments qui occupaient la baille au ^{x^e} et au ^{xii^e} siècles ont disparu. La cuisine située au sud-est de la ferme actuelle, auprès de la cave souterraine, existait encore il y a trente ans, mais elle a été complètement détruite. Elle portait le nom de la Tour du Four, et nous savons qu'elle contenait quatre colonnes.

Où était l'entrée de l'enceinte à cette époque? Nous ne saurions le préciser. Pourtant nous avons tout lieu de croire qu'avant la construction de la digue, il devait exister une porte vers les bâtiments des écuries. Toutes les tours de cette portion du front ouest sont remaniées et indiquent des modifications successives. Le bâtiment qui sert actuellement de logis au fermier est appelé sur le cadastre *le Bordier*, ce qui semble indiquer qu'il était sur le bord de la route. Du reste, il était naturel de mettre tous les bâtiments de service près d'une porte extérieure. Enfin nous voyons qu'à cet endroit le rocher indique un accès relativement assez facile. Ce ne serait donc que quand on eut eu l'idée grandiose de la digue qu'on put supprimer cette entrée difficile à défendre, et établir sur le front nord les deux rampes de la Moulinette et de la Tour. La porte Paleresse fut alors protégée par la petite-douve et la Pierrière. Nous pensons que cette modification de l'enceinte extérieure ne remonte pas au delà du ^{xiii^e} siècle, époque très probable de la construction de la digue, qui a elle-même motivé la Tour Ronde.

En résumé, Tiffauges avait, dès la fin du ^{xii^e} siècle, un château féodal avec sa double enceinte et un système de défense habilement combiné. Ajoutons que ce château était un des plus importants de la contrée.

Les Anglais, sous le règne de Philippe-Auguste, pillèrent Tiffauges et les environs; plus tard, la guerre éclata avec la Bretagne, et Alphonse, comte de Poitou, frère de saint Louis, obtint à deux reprises différentes que le château fût mis à sa disposition. Le traité portait que la place serait livrée au comte et rendue au seigneur de Thouars en parfait état de défense. De plus, l'art militaire avait fait de grands progrès, surtout depuis les expéditions en Orient. Ces circonstances nécessitèrent des travaux importants, soit pour modifier les fortifications, soit pour les augmenter. Les défenses du ^{xiii^e} siècle se rapprochent beaucoup des procédés employés dans l'Ile-de-France par les ingénieurs de la couronne. Ceci pourrait faire supposer que le comte de Poitou est l'auteur de ces constructions, et que, par conséquent, elles furent élevées entre 1246 et 1290.

Il fallait franchir de nombreux obstacles pour pénétrer de la ville dans la baille. Les principaux étaient, au ^{xiii^e} siècle, la porte de la barbacane (voir Pl. 3 et 5), le pont-levis (4), les portes situées en avant et en arrière du corps de garde, dont on voit encore les scellements, le pont-levis jeté sur la douve. Au ^{xiii^e} siècle on ajouta une herse à l'emplacement du corps de garde. Ce bâtiment fut complètement modifié et en partie surélevé pour

(1) Le vicomte Walsh rapporte dans ses *Lettres vendéennes* que l'abside et la nef se sont effondrées vers 1805.

(2) Le dallage, comme on l'a constaté dans les fouilles de 1885, était en carreaux de terre cuite.

(3) *Pièces* du procès de Gilles de Rays.

(4) Les axes de roulement de ce pont-levis ont été mis à jour par M. l'abbé Brin.

ménager la manœuvre de la herse. Le plancher de l'ancienne salle des gardes fut supprimé, de façon à former un vaste machicoulis par lequel on eût assommé les assaillants emprisonnés entre la herse et la porte située près de la douve.

Les annexes du grand donjon, dans la partie nord, sont également du xiii^e siècle (1). Elles se terminaient à l'angle nord-ouest par une échauguette, et portaient une couronne de machicoulis et de créneaux, d'où l'on pouvait jeter sur l'assaillant une grêle de pierres et de traits.

La Tour Carrée mérite une attention spéciale : c'est un modèle de tour-porte qui rappelle les dispositions de la porte Garonne, à Cadillac. Il est à remarquer que ces tours-portes, mais de forme ronde, ont été très employées par Olivier de Clisson. Peut-être en avait-il pris l'idée à Tiffauges dont il était voisin. (Voir Pl. 6.)

L'entrée de l'ouest n'était plus conforme aux nécessités de l'époque; elle fut du reste obstruée par l'addition de la herse. De plus, il fallait obliger ceux qui venaient au donjon, soit de l'extérieur, soit de la ville, à traverser la douve à fond de cuve pour arriver au donjon; c'est pourquoi le comte de Poitou fit élever cette tour, à la fois si fière, si pure et si bien adaptée à la défense du donjon.

La partie conservée de la Tour Carrée se divise en quatre étages : la salle basse servait de prison; le rez-de-chaussée, de plain-pied avec le pont-levis, communiquait avec la galerie et la cour du donjon; le premier étage servait de poste pour les sentinelles; l'étage supérieur desservait un hourd mixte. Les consoles du chemin de ronde, les meurtrières pratiquées dans les murailles, les rainures du pont-levis, les trous qui recevaient les bois du hourd, tous les détails, en un mot, donnent à cette tour une physionomie vraiment curieuse.

De la grande cour, un escalier extérieur conduisait au premier étage de la Tour Carrée et à un chemin de ronde extérieur à cette tour, qui longeait la chemise du donjon; de là, au moyen d'un pont-levis, on atteignait la porte nord du donjon, que défendait une herse. Quand ce dernier pont-levis et celui de la douve étaient levés, la tour se trouvait isolée de toute communication, mais dominée par le donjon.

Un souvenir se rattache aux annexes du donjon. C'était dans la galerie nord que se promenait Gilles de Rays, lorsqu'il appela Blanchet et lui manda de porter secours au sorcier qui criait miséricorde dans le « hall » ou la salle basse. Gilles voulait que Prelati fût exorcisé et reçût les sacrements, s'il était en danger de mort (2).

Outre ces annexes, il faut rapporter au xiii^e siècle plusieurs retouches, soit dans le donjon, soit dans la baïlle : les unes, comme les machicoulis et les pans de murs, ont pour but la défense de la place; les autres, par exemple la belle fenêtre du grand donjon qui regarde l'est, ajoute au luxe des appartements seigneuriaux. Enfin la *Tour Ronde* qui domine la Pierrière et la vallée de la Sèvre, entre la Tour du Vidame et la porte Paleresse, date de la même époque. (Voir Pl. 11.)

A notre avis, c'est la construction la plus remarquable du château, et il nous semble impossible de pousser plus loin la perfection de l'art militaire. La plate-forme, autrefois entourée de créneaux, a été complètement démantelée, et, dans la suite des âges, surtout au xvi^e siècle, on a modifié plusieurs parties, notamment l'escalier de la plate-forme, la porte du rez-de-chaussée et la salle du poste; les meurtrières ont été disposées pour le tir de l'arquebuse et de la coulevrine; cependant le système de défense et les dispositions générales sont les mêmes, et il est facile de se rendre compte du plan primitif. (Voir Pl. 12.)

La pente rapide du coteau, la hardiesse des murailles s'élevant à pic sur le rocher, les archères et les créneaux, rendaient les abords de la tour très dangereux du côté de la Sèvre. Le chemin de ronde construit au xv^e ou au xvi^e siècle, au bas de la courtine sise du côté de la Tour du Vidame, ne communique ni avec l'escalier de la plate-forme, ni avec le rez-de-chaussée; de plus, il est si étroit et la porte qui ouvre sur la baïlle est si basse, que les ennemis ne pouvaient pénétrer par là que très difficilement et en petit nombre à la fois. L'escalier de la plate-forme pratiqué dans la muraille n'a aucun rapport avec le rez-de-chaussée, de sorte qu'il fallait prendre séparément les deux étages.

Signalons des particularités assez intéressantes. L'arc-doubleau qui soutient la voûte se termine par une tête grossièrement sculptée; le *cicerone* dit toujours d'un ton sérieux que c'est la tête de *Barbe-Bleue*. Il existe une salle basse destinée jadis à la défense de la tour; on y descendait par une ouverture rectangulaire, semblable à l'orifice d'un puits; l'imagination n'a pas manqué d'y voir une de ces terribles oubliettes du moyen âge. Enfin les larges embrasures creusées dans les murailles portent des traces de gonds; des archéologues en concluent qu'il y avait à cet endroit des cages de fer pour les prisonniers. L'architecte qui a tracé le plan de cette belle tour visait à coup sûr un autre but. Ces entailles doivent indiquer des mortaises pour appuyer des affûts et atténuer les effets du recul.

Au xiv^e siècle, quand la guerre de Cent ans fut déclarée, la ville de Tiffauges était fortifiée, suivant le témoi-

(1) Les Chartressavaient de prisons pour la ville, avant la Révolution. Le gardien Pierre Lucas en ouvrit les portes quand les bleus pénétrèrent dans le château, à l'automne de 1793.

(2) *Pièces* du procès. Une pierre de cette galerie porte une inscription illisible. Elle semble provenir de constructions antérieures.

gnage de La Popelinière : « *Autrefois, et même du temps des Anglois, la ville de Tiffauges a été forte, ceinte de bonnes murailles et bien fossoyée, bien bastie et peuplée de grand nombre de bonnes et riches maisons* » (1). Quelques-unes de ces maisons existent encore, soit dans la grande rue qui descend de la place Notre-Dame aux portes du château, soit dans la rue étroite qui part de la même place et aboutit au carrefour des Quatre-Vents, soit dans la rue des Moines et dans le quartier de la Tisonnière.

D'après le même auteur, le château se trouvait également en parfait état de défense. Il était « *eslevé sur une haulte et large montagne, du hault de laquelle ses murailles* » couvraient « *tout le circuit, avec leurs fausses brayes* » qui allaient « *en descendant sur le penchant de la montagne, flanquées de bonnes tours et bien percées* » (2). Aussi, à part des retouches et la tour de l'Éperon, aucune fortification nouvelle ne fut entreprise à cette époque.

Les constructions importantes du XIV^e siècle ont eu pour but de satisfaire le luxe et les exigences, qui semblaient grandir à mesure que les malheurs de la France devenaient en apparence plus irrémédiables. Alors les seigneurs de Tiffauges se bâtirent, entre le donjon et le rempart du sud, une grande salle dont il existe encore quelques vestiges. De plus, ils firent exécuter des travaux considérables dans l'intérieur de la Baille. Les parties qui restent debout et servent à l'exploitation de la ferme nous permettent de restituer à ces bâtiments leur vraie physionomie et d'en assigner les usages primitifs.

La Baille renfermait une cour de service; à droite de cette cour, la cuisine, la cave et le puits de la Fée; à gauche, le logement des portiers et des piqueurs, avec les écuries; en face, les habitations des chapelains, des soldats et de toute la suite du seigneur. Là aussi logeaient les vassaux qui se retiraient dans l'enceinte à l'approche de l'ennemi. Les contreforts de la cuisine, les corbeaux destinés à recevoir les auvents, les consoles des cheminées, tous les ornements et tous les détails de construction appartiennent au XIV^e siècle. Le constructeur a pris ses modèles dans le donjon, mais dans certaines parties il les a imparfaitement reproduits; il est évident qu'il a voulu bâtir de simples dépendances, et non pas une habitation seigneuriale (3).

Au XVI^e siècle, pendant les guerres de religion, le château se trouva dans une situation critique. Les vidames de Chartres, qui en étaient propriétaires, tenaient pour la Réforme, tandis que les habitants de la ville restaient fidèles à leur foi; Clisson, de son côté, s'était ouvertement déclaré pour les catholiques. Il fallut tenter de faire face à tous ces ennemis; mais la difficulté était grande. Depuis l'invention des armes à feu, en particulier du canon, le système de défense avait subi une complète transformation. Dans la première moitié du XVI^e siècle, le vidame Louis de Vendôme se mit à l'œuvre. Il retoucha certaines parties, spécialement le boulevard, qui devait protéger le château contre la ville, et fit élever contre une tour du XI^e siècle, qui existe encore et sembla insuffisante, la fameuse tour qui défendait la chaussée et le Portage (4), au nord-ouest. (Voir pl. 10.)

Il reste du boulevard deux pans de murs qui sont peut-être de dates différentes, comme l'atteste la reprise de maçonnerie; l'un est percé d'une grande et d'une petite portes surmontées de créneaux et d'une guérite avec meurtrières (5). Au pied de l'autre, on voit la porte basse qui correspond par le pertuis avec le donjon. Le premier a été retouché, sinon reconstruit au XVI^e siècle; le dernier est peut-être du XI^e ou du XII^e siècle. Dans la partie détruite de ce boulevard, il y avait une courtine flanquée de deux tourelles. De là partait un mur qui rejoignait le côté opposé du pont-levis, de façon à fermer le boulevard.

Terminons notre étude par la description de la Tour du Vidame. Cette tour est la plus récente; elle est aussi la mieux connue. Cependant elle semble vouée à la ruine, car les eaux pluviales qui suintent à travers les voûtes en entraîneront la chute. (Voir Pl. 11.)

Autant la Tour Ronde, sa voisine au nord, est simple, autant la Tour du Vidame est compliquée. On y pénètre par la plate-forme, par la Baille et par le coteau. Elle se divise en plusieurs étages dont la forme et la distribution varient suivant les caprices du rocher et les besoins de la défense. A la base est un poste dont la mission était de surveiller la chaussée. Les reins de la voûte sont appuyés sur des nervures moulurées. De cette salle basse on monte, par un escalier rapide, situé dans l'épaisseur du mur et protégé par une herse, à la salle qui est au niveau du chemin de ronde, établi à la base de la courtine; mais, entre les deux salles, il existe une cave, où l'on descend par une ouverture carrée pareille à celle de la Tour Ronde. Ici encore nous ne sommes point en présence d'une oubliette, mais d'un magasin à provisions.

(1) La Popelinière. Ouvrage déjà cité plus haut.

(2) La Popelinière. Ouvrage cité plus haut.

(3) Des auteurs prennent la Baille pour l'habitation seigneuriale. Ils se trompent.

(4) Le *Portage*, qui s'étendait entre la Sèvre et la chaussée, était une sorte de petit port qui servait à amener par eau les approvisionnements du château sans passer par la ville.

(5) Les deux parcelles de terrain, de chaque côté du boulevard, s'appellent les champs du *Blouin* ou du *Blouoir*. C'est sans doute une corruption du mot *boulevard*.

L'étage du chemin de ronde présente des détails intéressants. La grande salle, autrefois éclairée par une fenêtre rectangulaire ouvrant sur la Baille (1), ne reçoit plus le jour que par la fenêtre du guetteur employé à la manœuvre de la herse commandant l'escalier; on peut néanmoins en admirer la structure. Les voûtes, formées par des arcs saillants, à nervures, sont d'une grande élégance; la cheminée du fond n'est pas moins remarquable. Les gardiens des guérites disposées autour de cette salle pouvaient tirer sur l'ennemi du dehors dans toutes les directions : au sud, par la fenêtre qui laisse pénétrer le jour dans l'appartement; à l'ouest et au nord, par les deux meurtrières que desservent, à l'entrée du chemin de ronde, les escaliers de droite et de gauche. Ce fameux chemin de ronde ne passe point sous la Sèvre et ne correspond pas au château de Beaumont, comme plusieurs le pensent : il débouche dans la Baille par l'étroite ouverture que nous avons remarquée, avant l'escalier de la Tour Ronde.

De l'étage où nous sommes, on monte au rez-de-chaussée en suivant un escalier à vis et en passant devant la porte qui donne dans l'enceinte fortifiée. En cet endroit, le noyau de l'escalier, à forme polygonale, est creux à l'intérieur et peut servir de porte-voix.

Le rez-de-chaussée, un peu plus élevé que l'esplanade extérieure, se compose d'une vaste salle carrée, la plus belle peut-être de tout le château, et de deux petites salles de guette, où l'on a ménagé des meurtrières donnant l'une sur la Sèvre, l'autre sur la Crême. La lumière pénètre avec abondance dans la salle par une belle fenêtre à meneaux croisés; la cheminée et les voûtes sont d'un style très pur; les écussons, dont la trace est visible, n'ont jamais été gravés. Il y avait, de chaque côté de la fenêtre, deux sièges en pierre. Un acte de vandalisme les a presque entièrement détruits.

L'escalier que nous avons pris au pied de la tour nous conduit enfin au hourd en pierre et sur la plate-forme. Cette dernière partie, dont la couverture est détruite, a été disposée pour recevoir des pierriers et des coulevrines. Du hourd on communiquait avec les remparts de l'est par une courtine bordée de créneaux. Le hourd de la Tour du Vidame, avec son banc de pierre, ses mâchicoulis, ses meurtrières, son effet d'acoustique (2), achève de donner à la Tour du Vidame un aspect à la fois poétique et imposant.

Au sommet de cette tour, on découvre un panorama moins étendu que sur le donjon principal, mais on jouit d'un spectacle peut-être plus attrayant. Ce petit coin, envahi autrefois par la Crême et la Sèvre, a changé d'aspect. On y voit des jardins, des prairies, des flaques d'eau. Le calme et le silence de la solitude n'y sont interrompus que par la voix des visiteurs et des lavandières qui fréquentent le lavoir du pont de la Moulinette. (Voir Pl. 1.)

Les fortifications de Tiffauges ne furent pas continuées après Louis de Vendôme. Du reste, les nouveaux engins de guerre rendaient la défense de la place impossible. Il aurait suffi, pour détruire le château, d'une batterie de canon placée sur les hauteurs des Aires, de la Pierre-Saint-Aubin, de Saint-Lazare, du champ de la Potence.

Les huguenots, en se retirant, incendièrent la Baille (3). Depuis cette époque, la main de l'homme a secondé l'action du temps pour détruire la vieille demeure féodale. Le district de Montaigu a ordonné la démolition d'une des plus belles tours; les bleus ont arraché les portes et les fenêtres pour construire des cabanes ou alimenter le feu du bivouac (4); d'autres faits regrettables se renouvellent tous les ans. Mais une espérance nous rassure : le propriétaire actuel est riche, intelligent, il aime les beaux-arts; il ne négligera rien pour conserver les plus belles ruines de nos contrées de l'ouest.

Mars 1888.

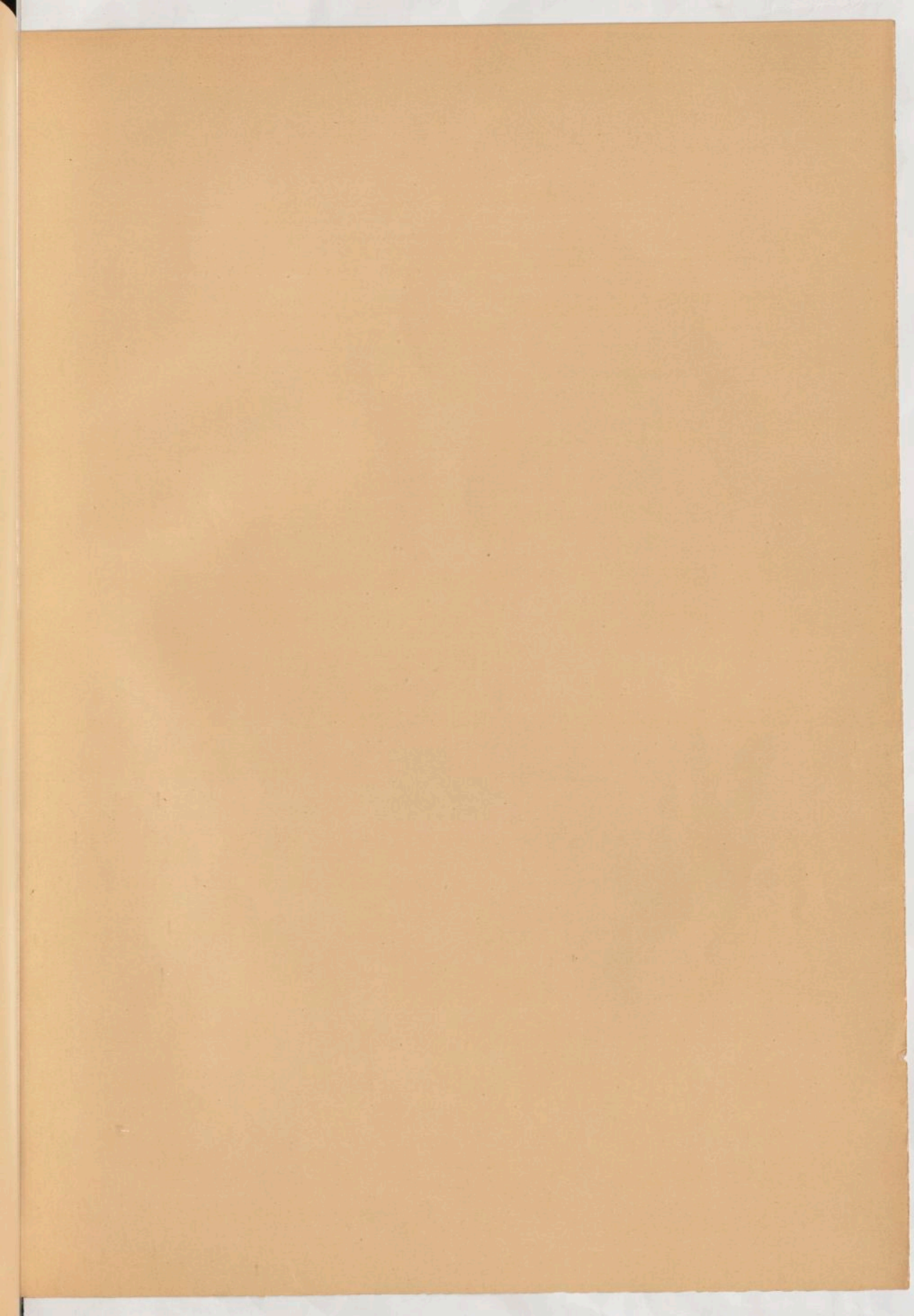
L'Abbé BRIN et G. BALLEYGUIER, Architecte.

(1) Cette fenêtre est obstruée par les terres du remblai.

(2) Deux personnes qui se placent à chaque extrémité du chemin de ronde et s'asseyent sur le banc, le dos appuyé contre le mur, peuvent se parler à voix basse et s'entendre distinctement.

(3) On voit les traces de cet incendie dans le grenier de la ferme.

(4) Nous tenons tous ces détails du grand-père maternel de M. l'abbé Brin, qui habitait le château à l'époque de la Révolution.



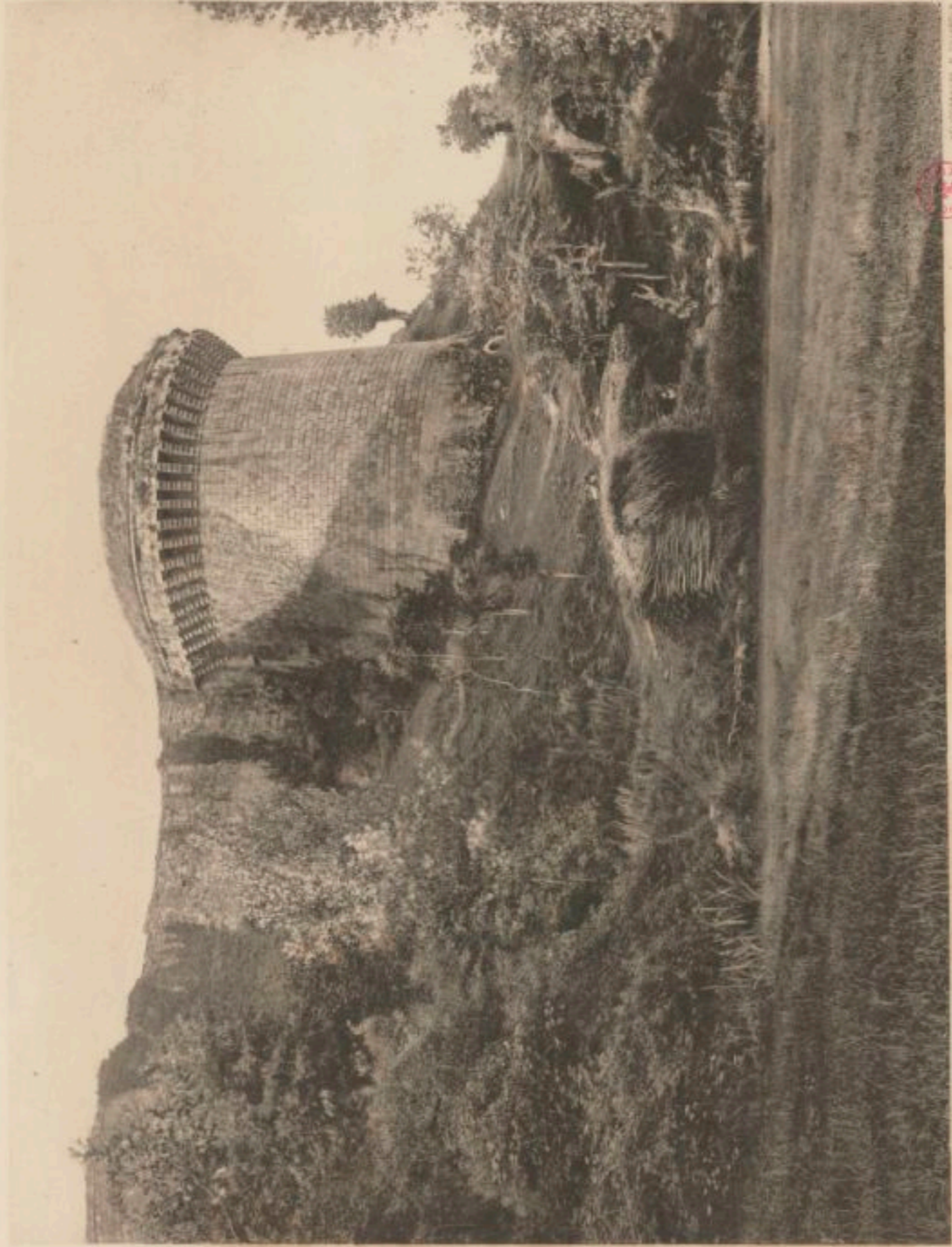


TIFFAUGES (VENDES)

LE CHÂTEAU

La Tour du Fidiame sur prise au Nord-Ouest

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

La Tour du Vidame vue prise au Nord-Ouest.

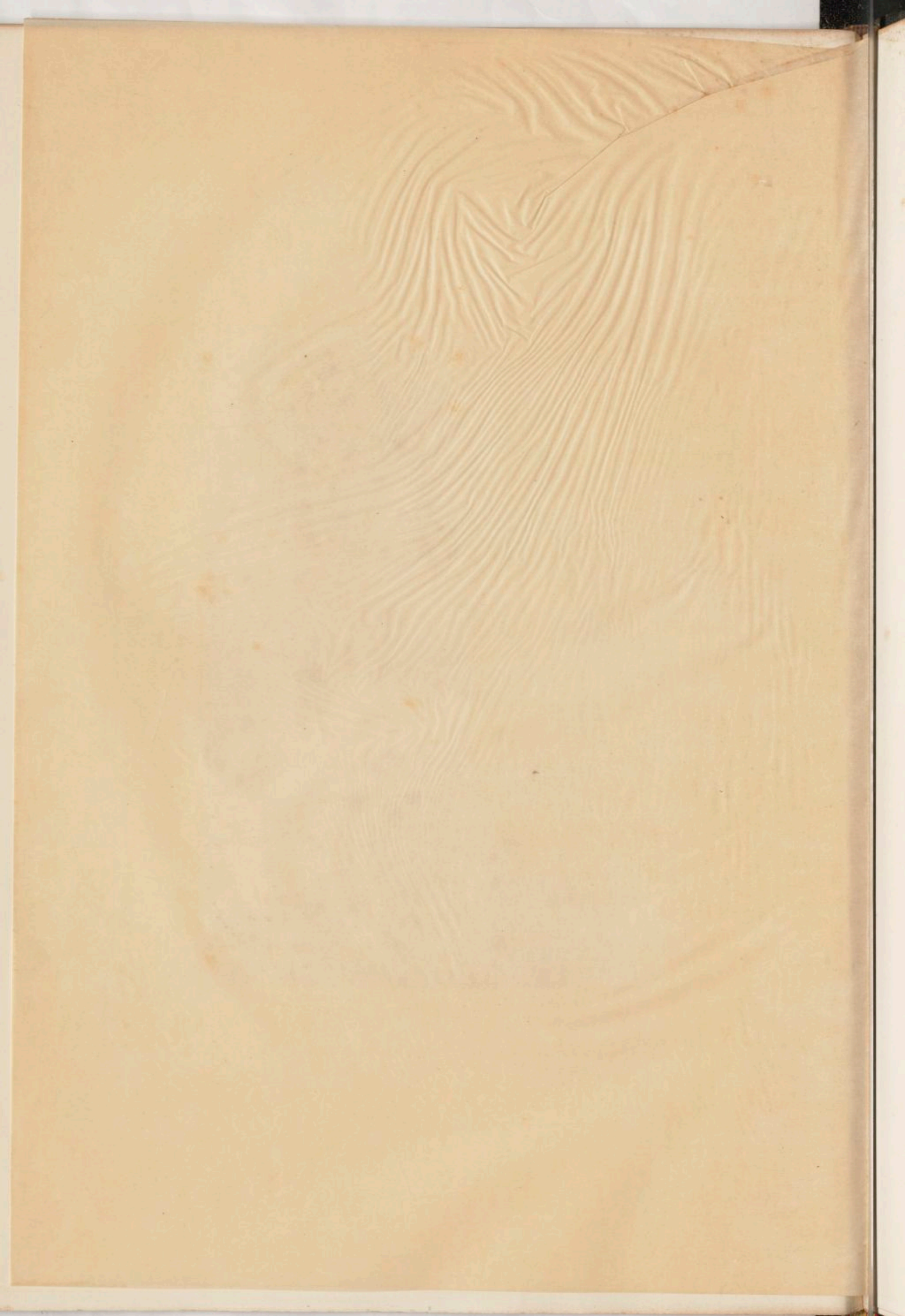




TIFFAUGES (VENDEE)

RUINE DE LA CHAPELLE

sur pied de la tour de l'abbaye



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDÉE)

RUINE DE LA CHAUSÉE
au pied de la Tour du Vétivier.

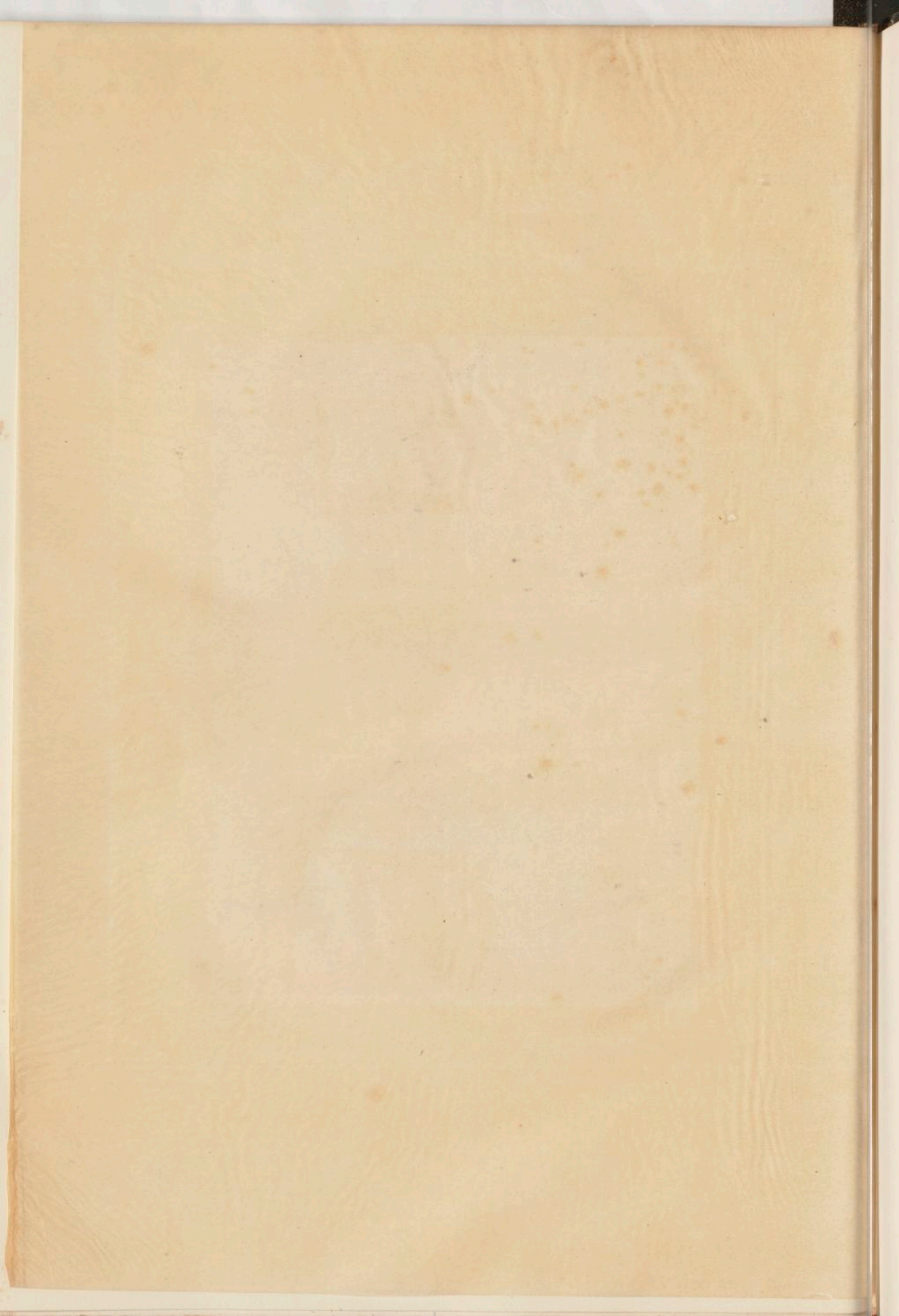
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



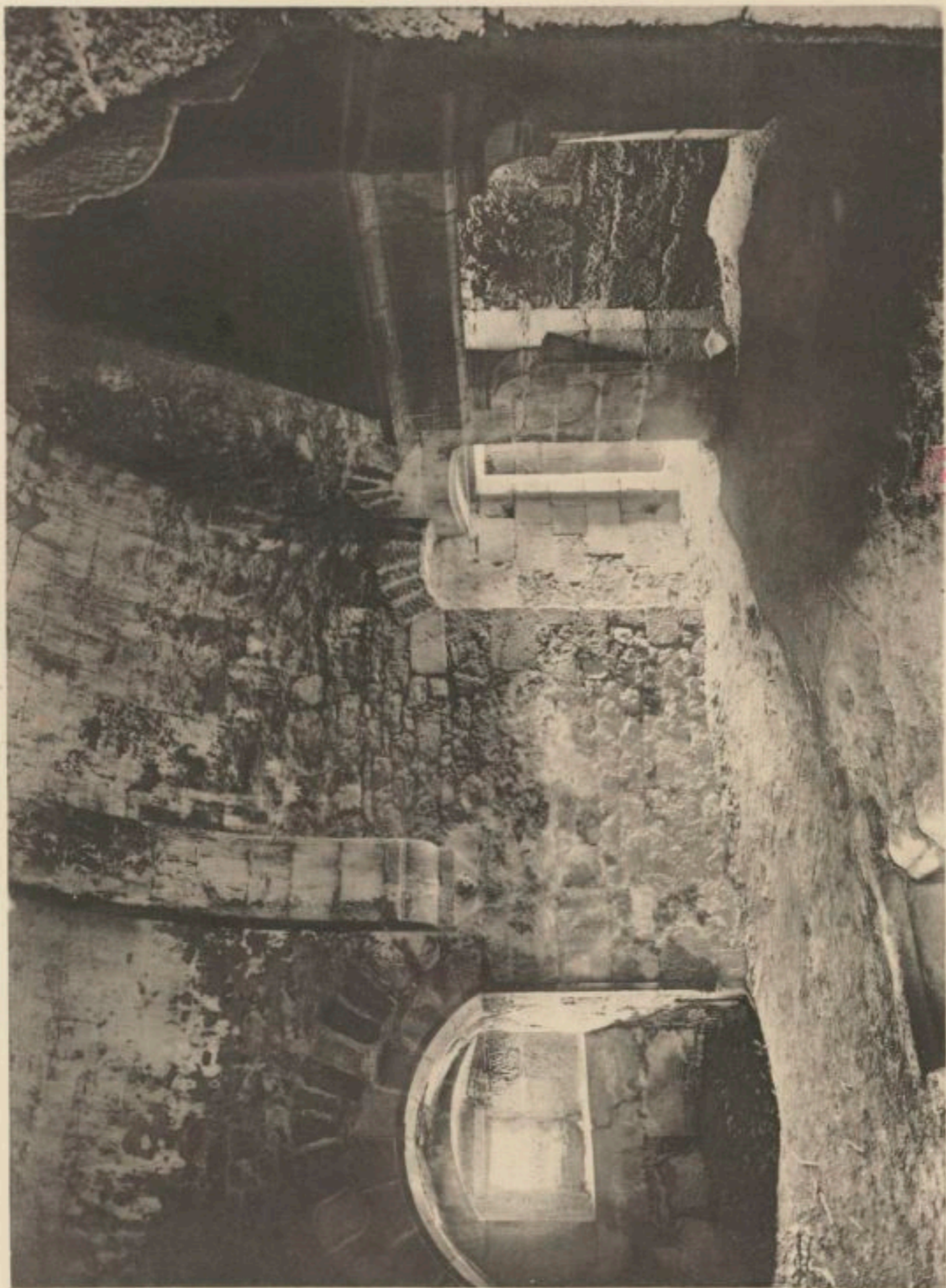
TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

Salles d'armes de la tour Ronde.



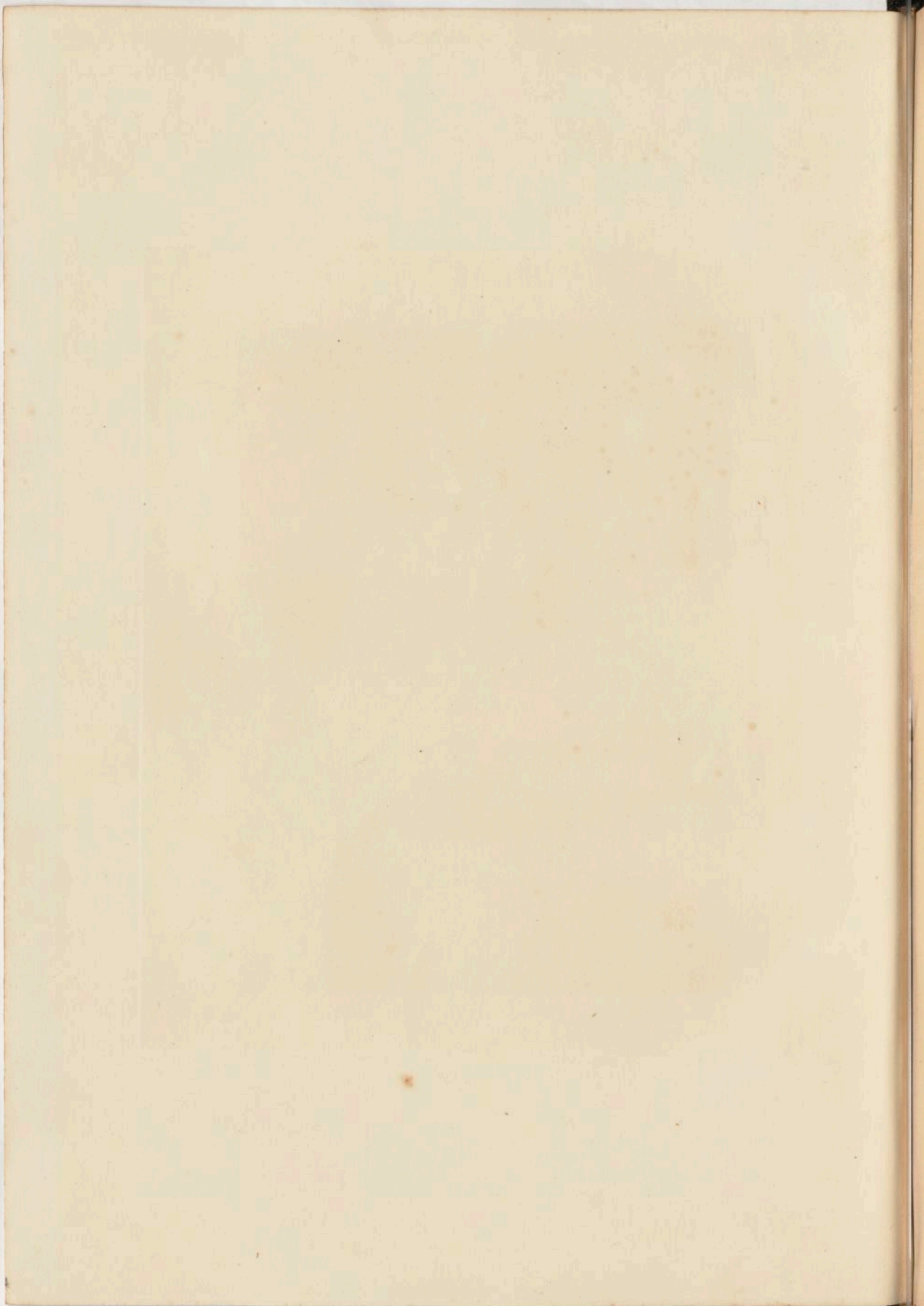
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

Salles d'armes de la Tour Ronde.



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDEE)

LE CHATEAU

Ruines de la Chapelle XI^e siècle

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PROF. G. BORDON



HELMUTH V. BUJARDIN

TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

Ruines de la Chapelle 17^e siècle .



TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHATEAU

La chapelle de la chapelle



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



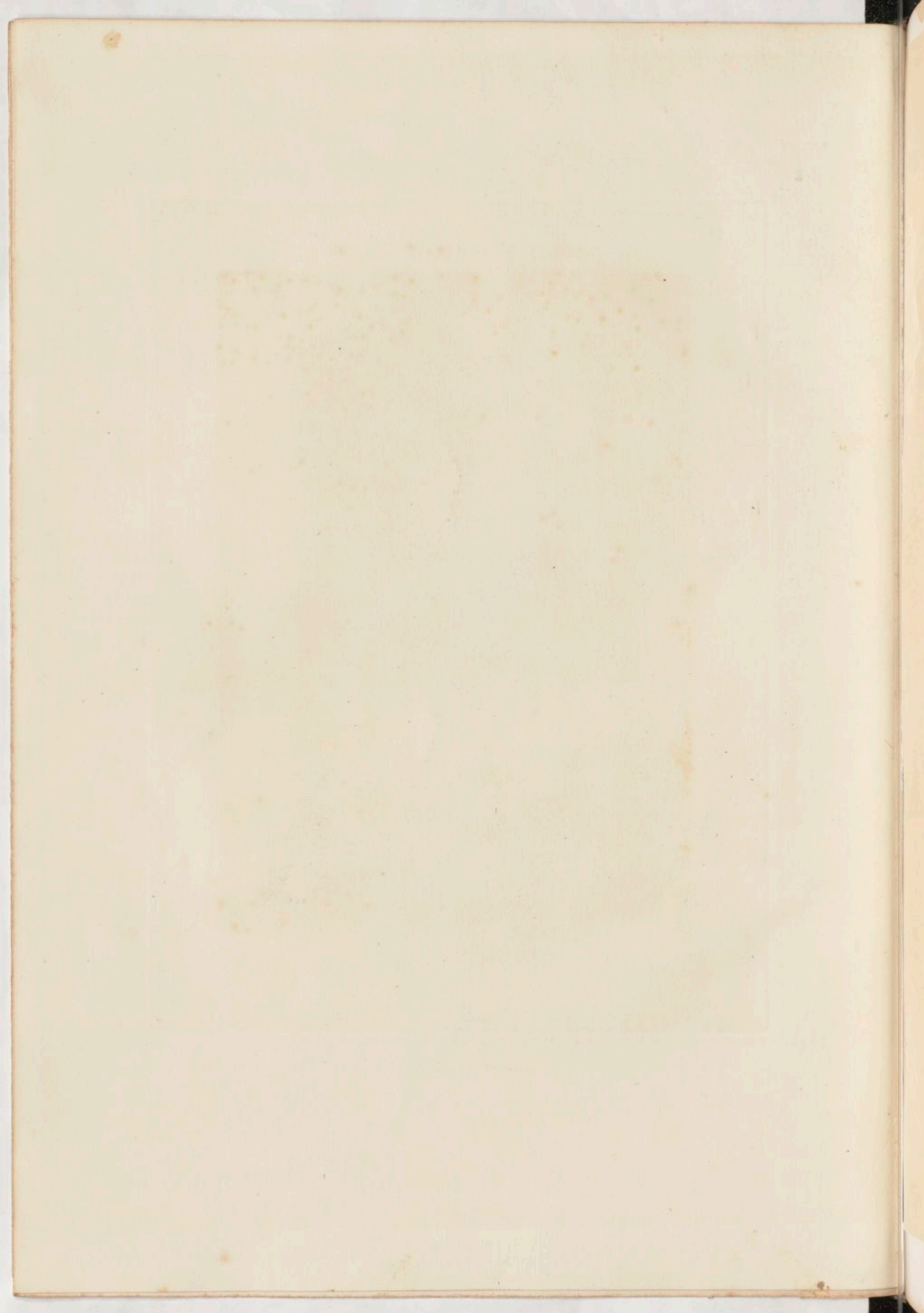
TIFFAUGES, VENDÉE

TIFFAUGES, VENDÉE

TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

La Crypte de la Chapelle



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (MORVAN)

DE 1875

Carte de France, 1/100,000, de l'Etat-Major
sur plan de la carte de l'Etat-Major



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



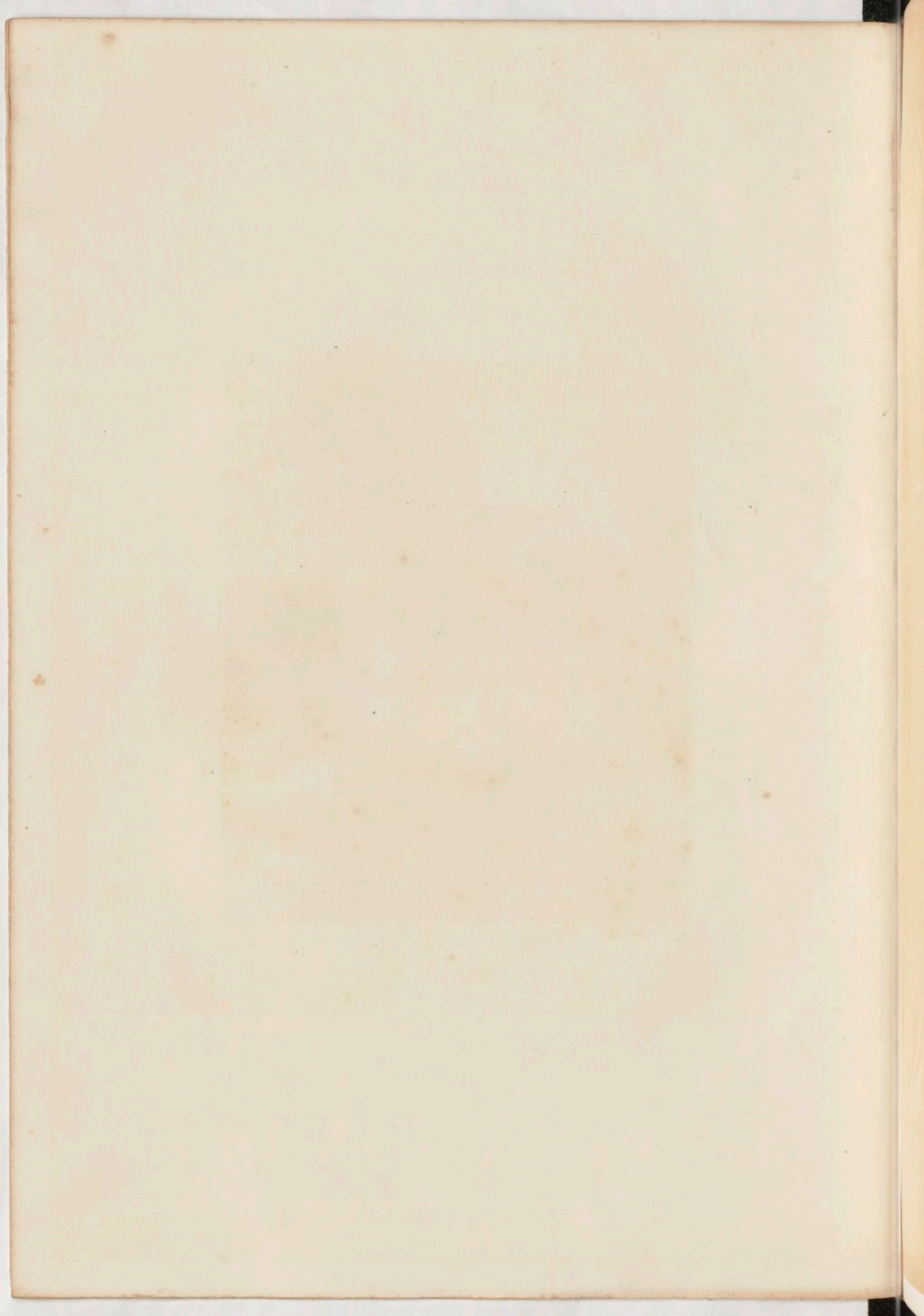
PHOT. JULES BOUCHON

ALLEGRAFFRE & GILBERT

TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

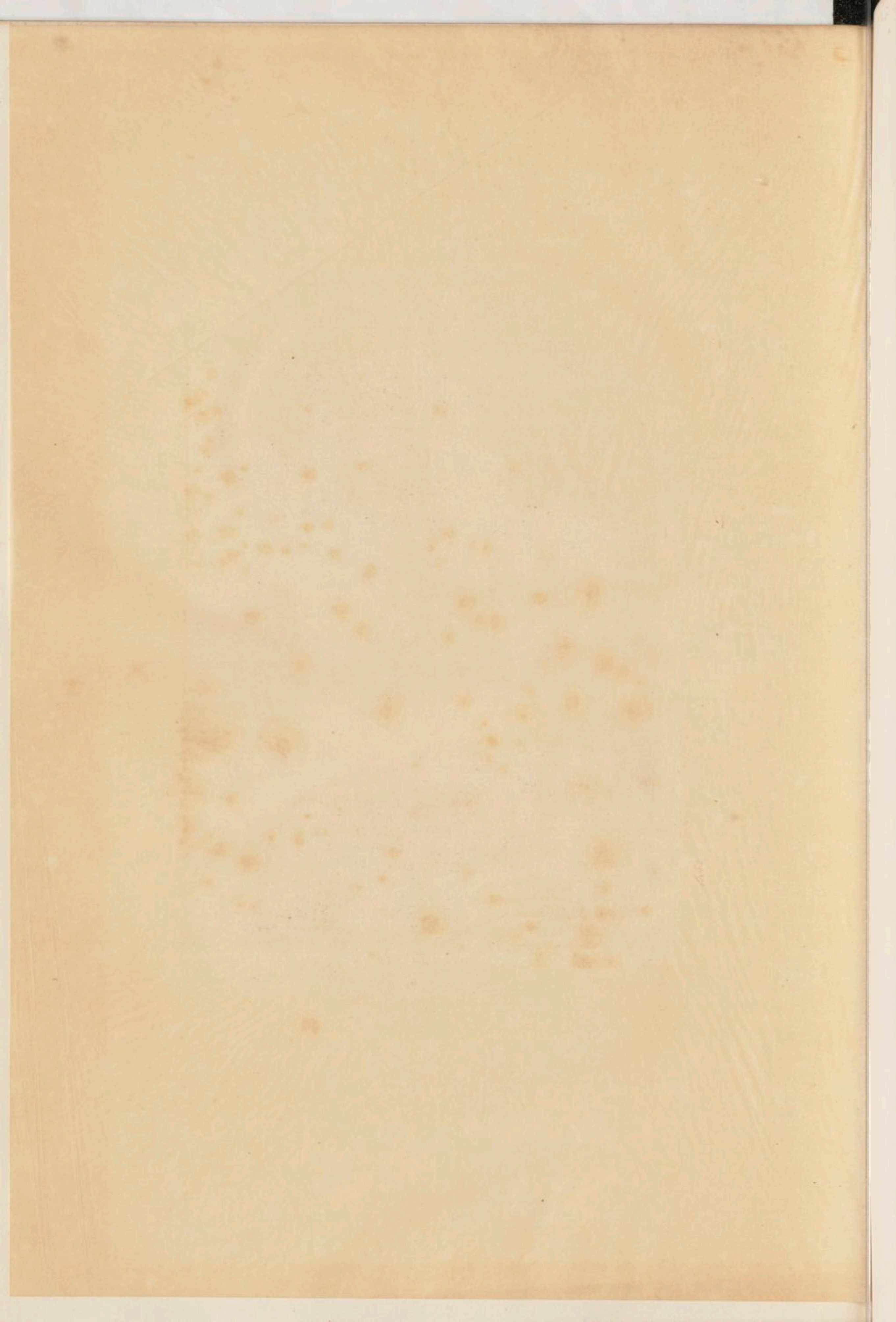
*Ruines du Donjon XII^e siècle et des Portes d'entrée
sur prise de la Courtine de la Barbacane.*



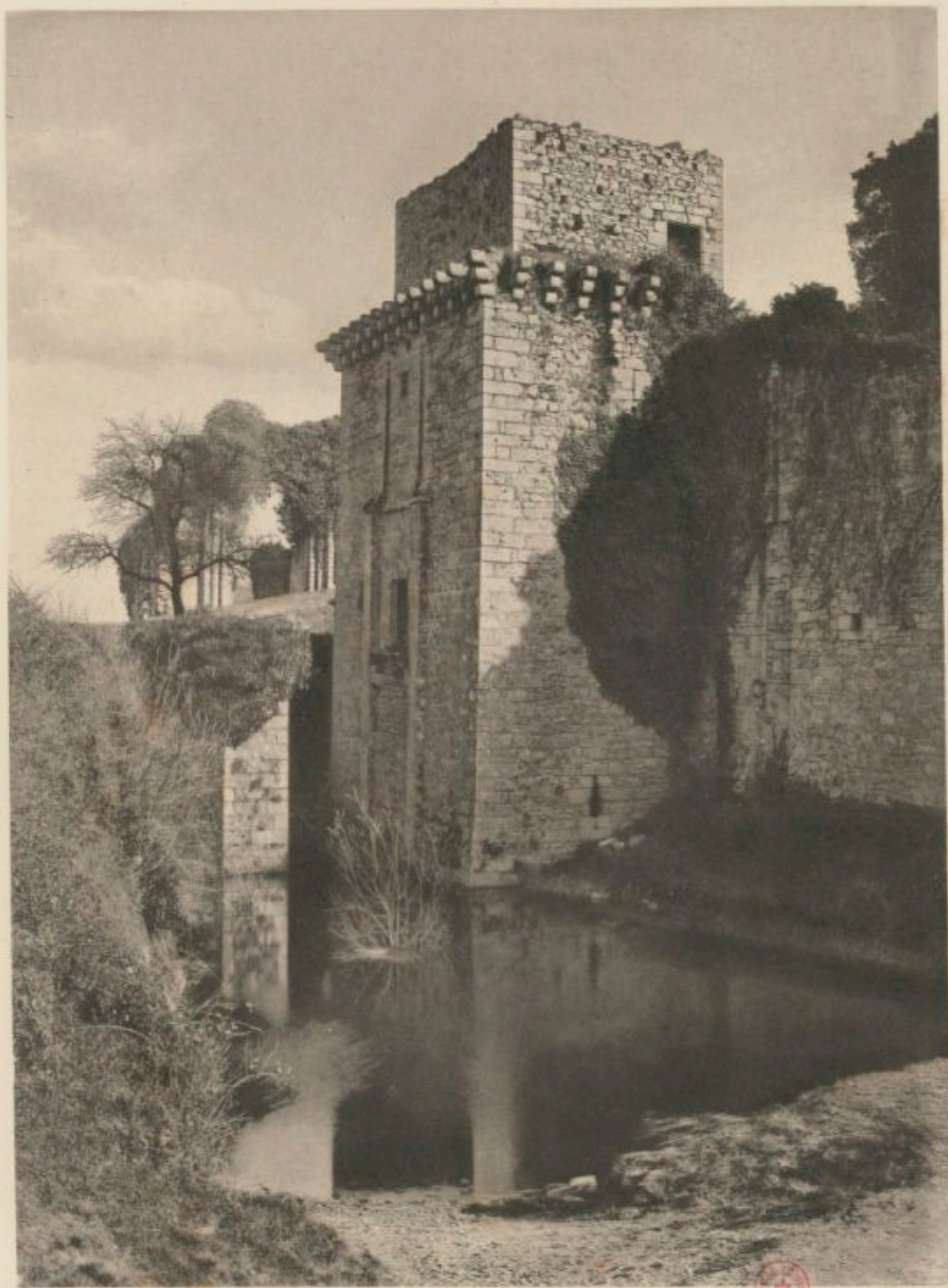


ABBAYE VÉNÉRALE DE FONTÉVRAUD

Vue de l'abbaye en 1850, par M. de La Roche et Le Duc



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOT. J. LES ROUSSEUX

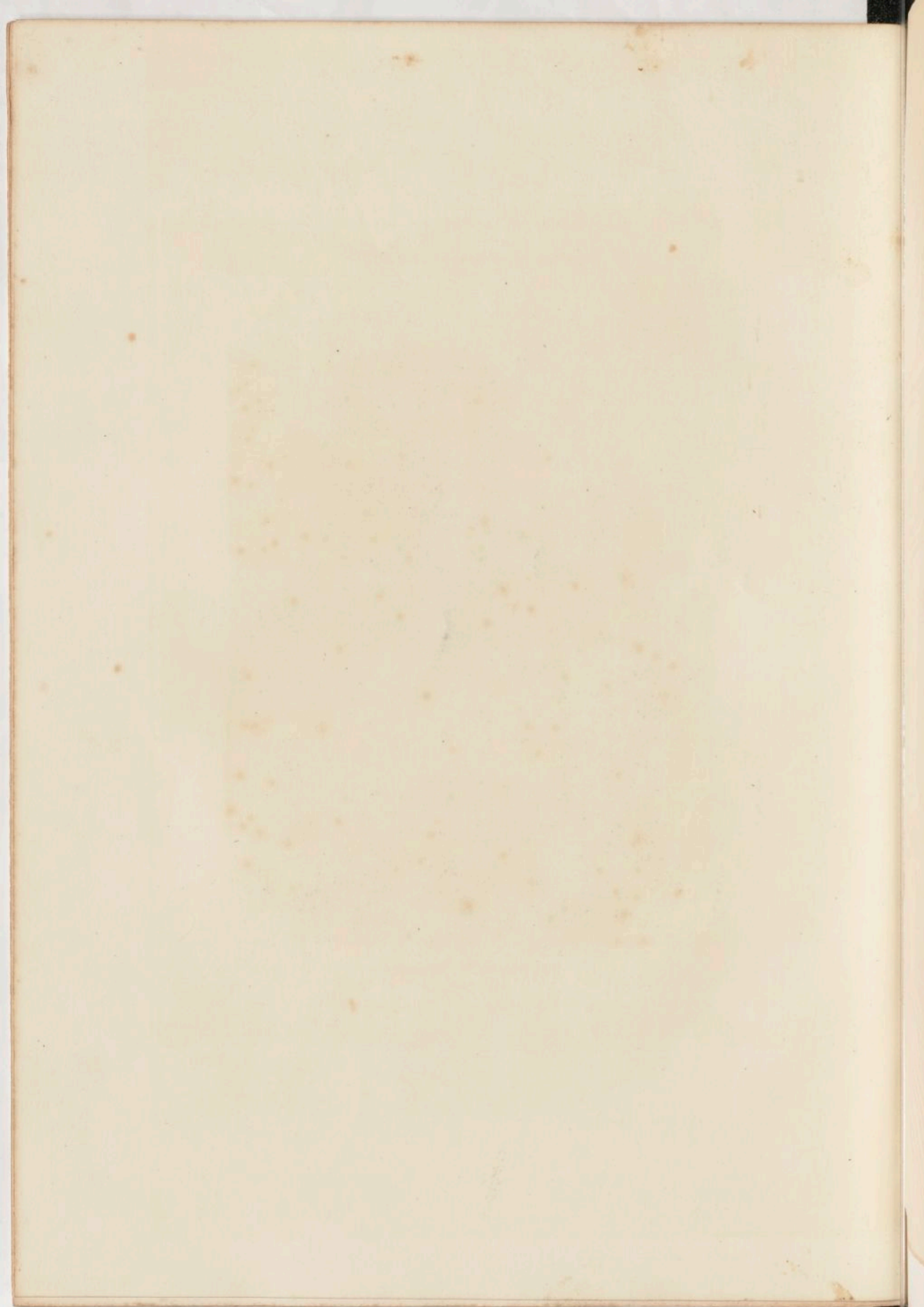


PHOTODUQUE P. GILBERT

TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

Porte du Donjon ou Tour carrée XIII^e siècle et le Vignier.



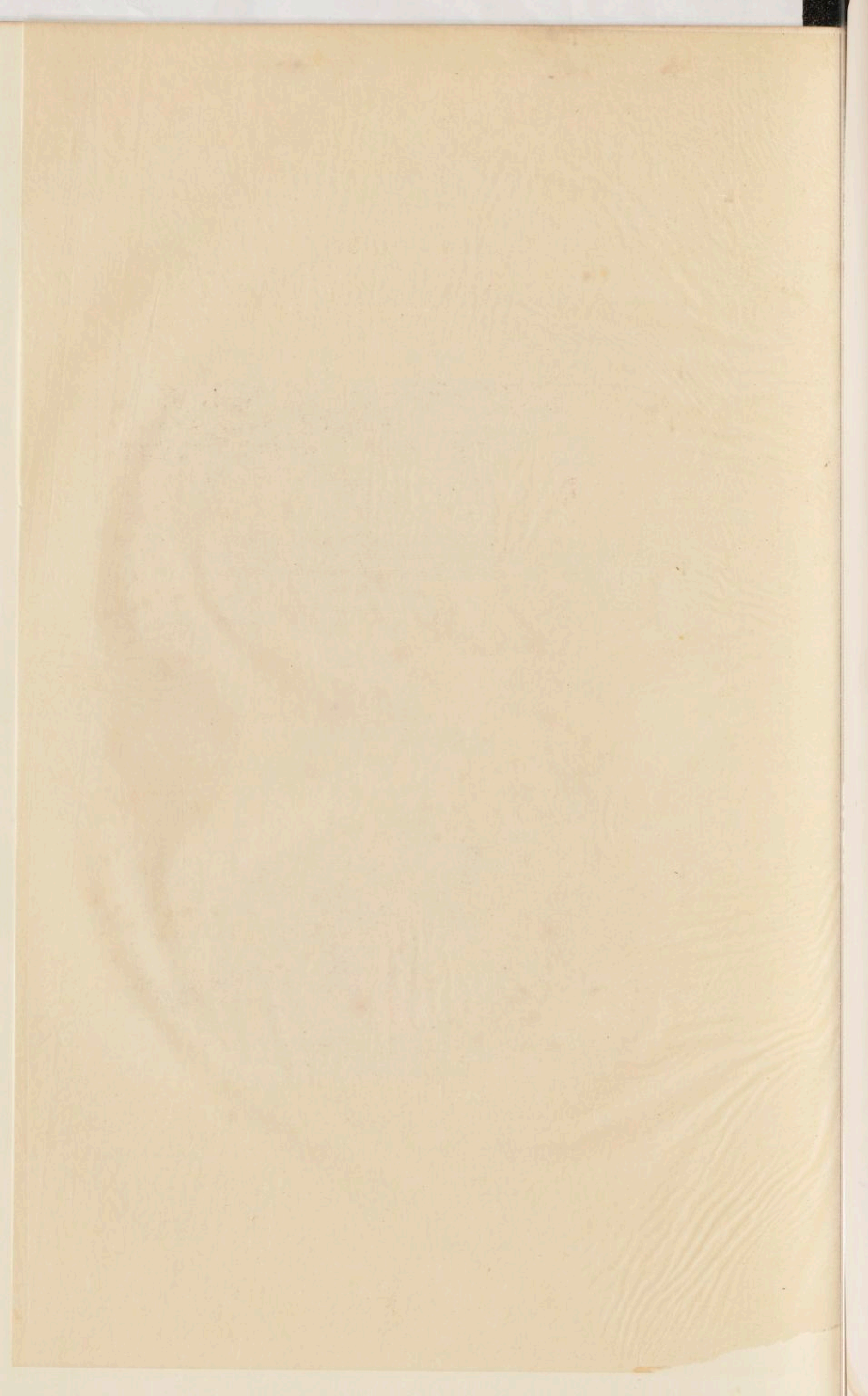
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDÉE)

LE CHÂTEAU

Vue extérieure prise au Sud.



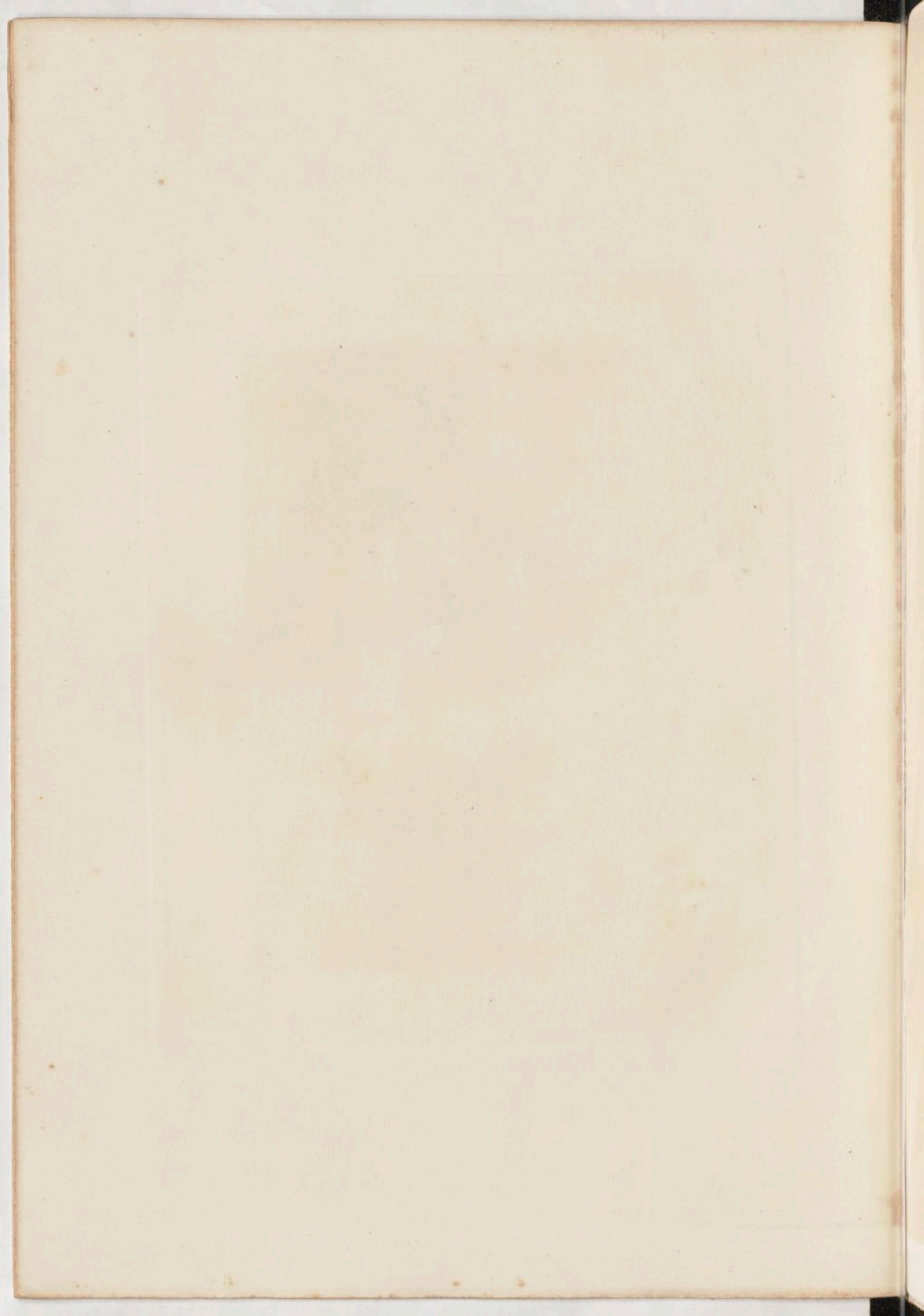
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDEE)

LE CHATEAU

Vue extérieure prise au Sud.



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDEE)

LE CHEMIN DE GUÉRIN

sur les bords de la Sèvre-Nantaise, rive gauche



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDEE)

LE CHEMIN DE GUÉRIN

sur les bords de la Sevre-Nantaise, rive gauche

PHOTOGRAPHIE A. GUYOT

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

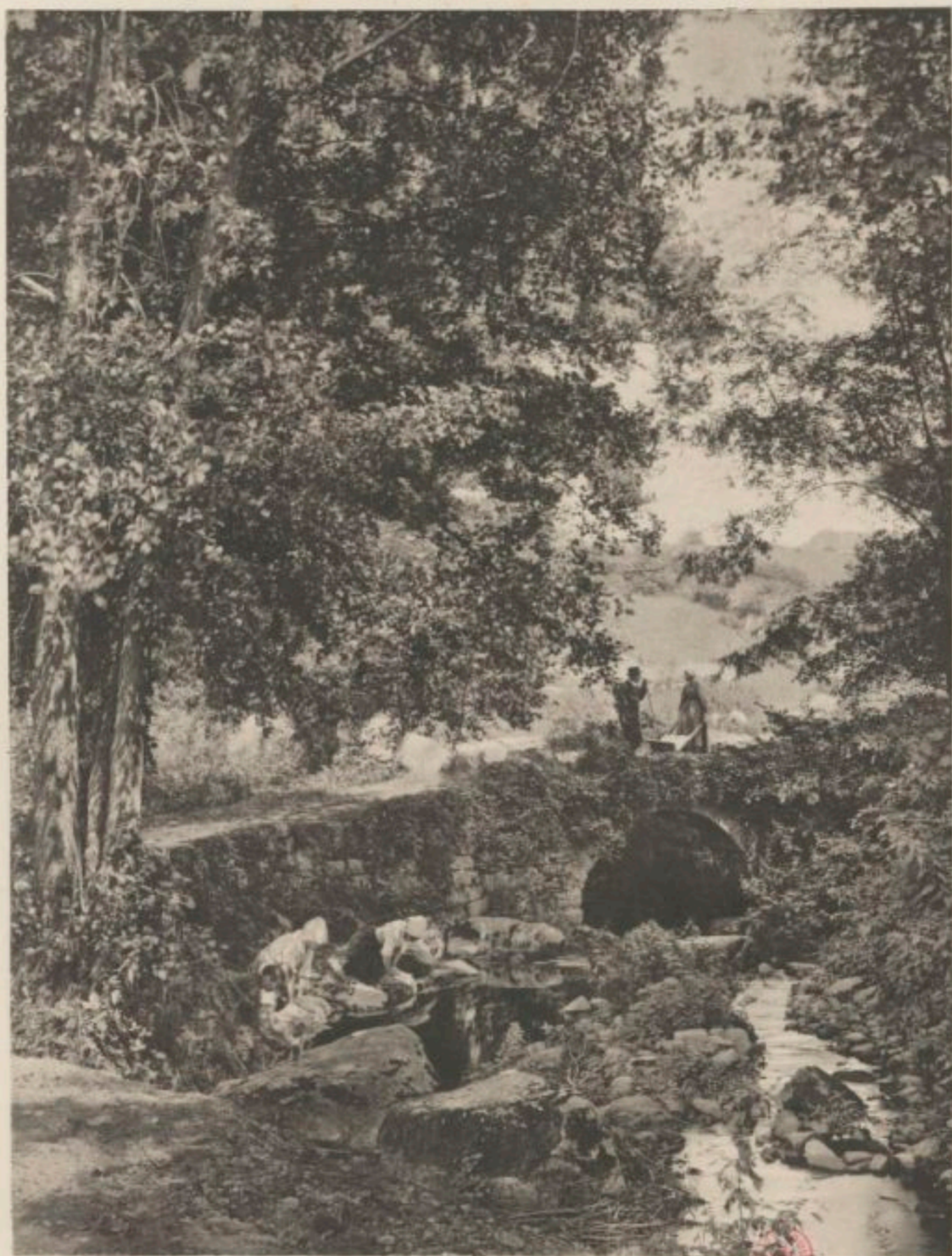


TIFFAUGES (VENDÉE)

LE PONT DE LA MOULINETTE

Vallee de la Orthe, affluent de la Sèvre Nantaise

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOT. JULES BOUQUIN

REPRODUCTION H. BILARDIN

TIFFAUGES (VENDÉE)

LE PONT DE LA MOULINETTE

Vallée de la Crème, affluent de la Sèvre Nantaise.

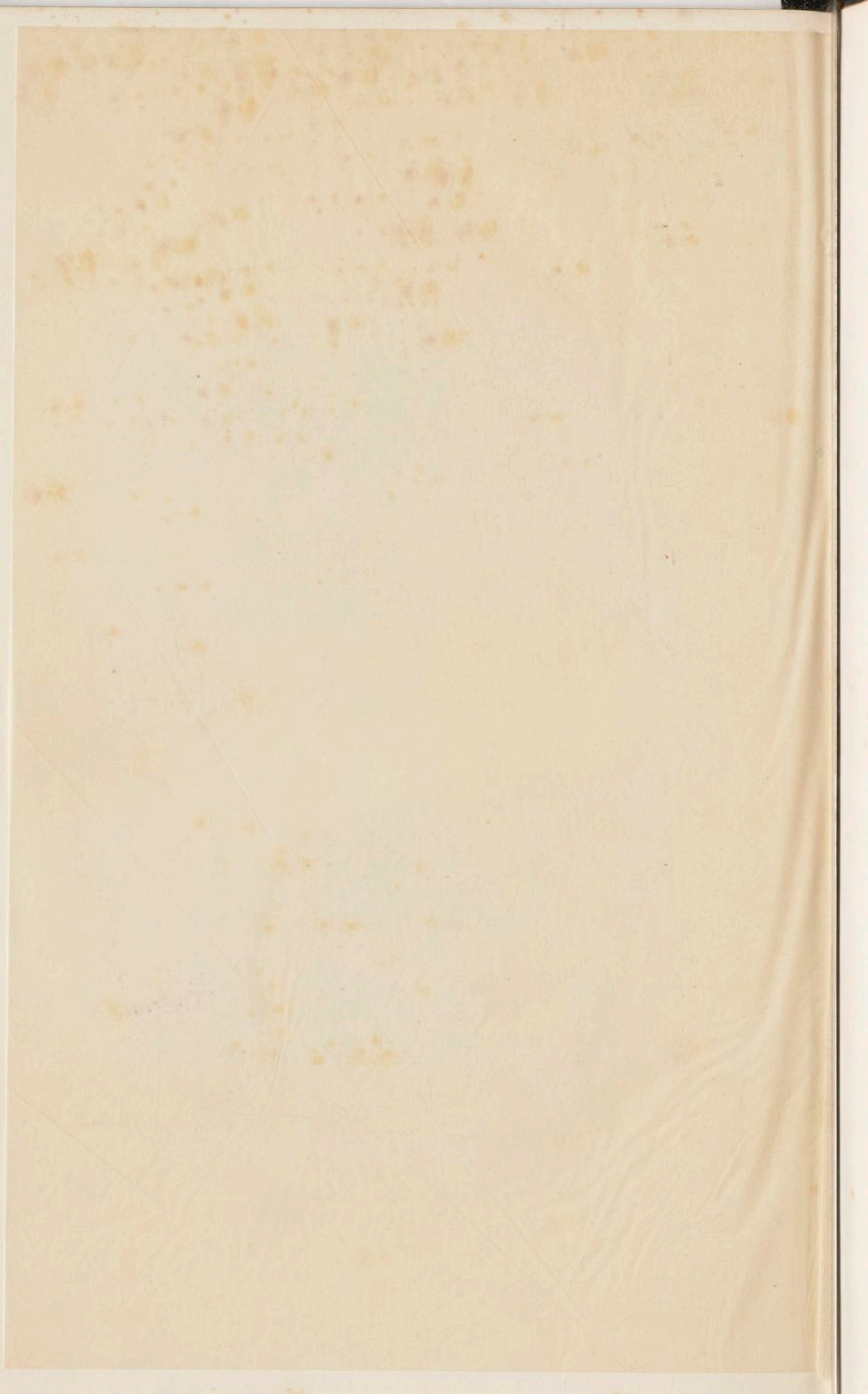
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



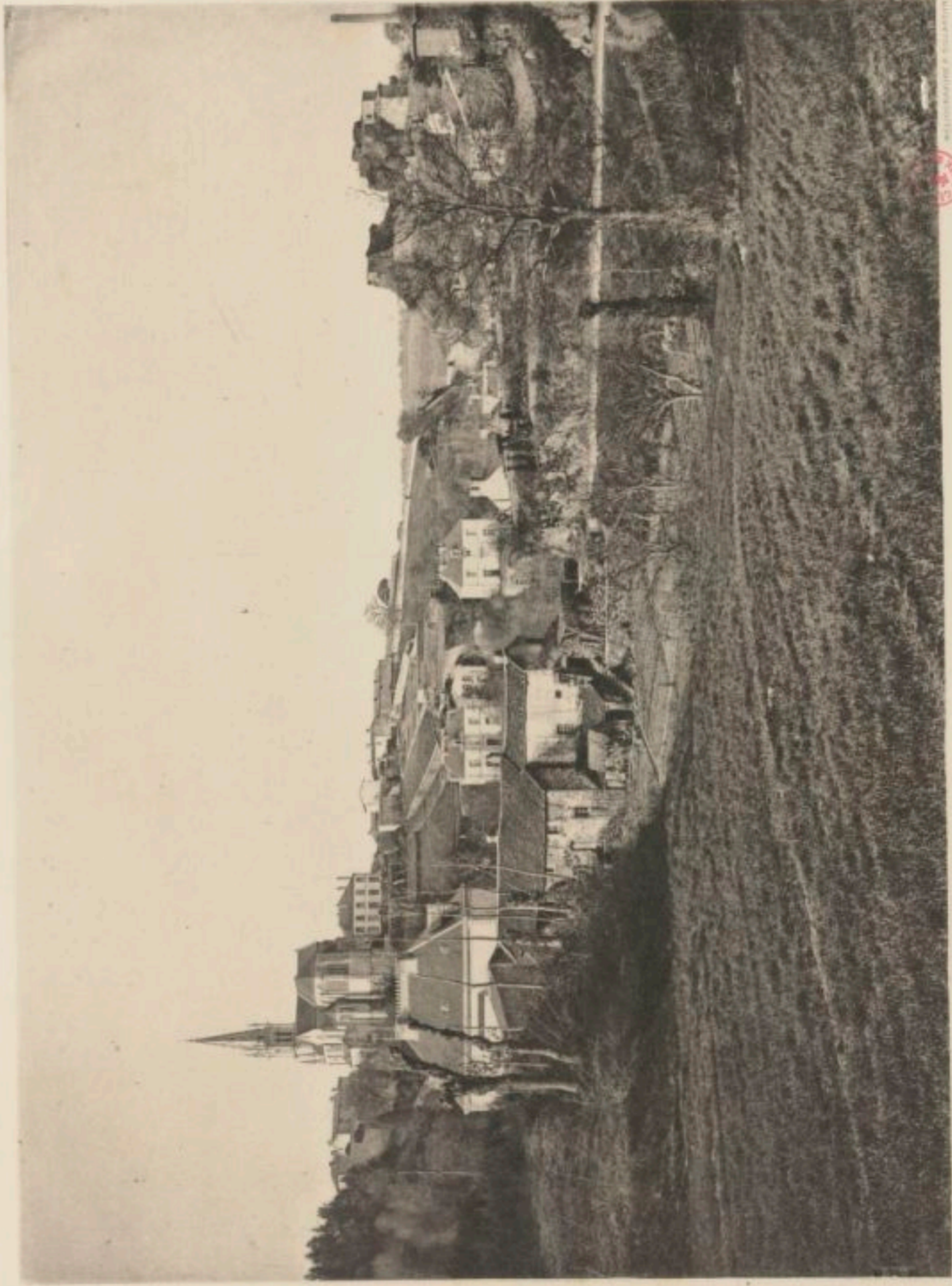
TIFFAUGES (VENDEE)

VUE GÉNÉRALE

prise à l'Est par de la route de Tofflon.



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



TIFFAUGES (VENDEE)

VUE GÉNÉRALE

prise à l'Est près de la route de Torfou.



